41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 25 19 JUIN 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . 18 fr. Édition partielle . . . . 12 fr.

ETRANGER { Édition complète . . . . 23 fr. Édition partielle . . . . 17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Un témoignage épiscopal sur la misère en Rhénanie, 385. — II. Questions d'argent et pots-de-vin sous la Terreur, 385. — III. Cambacérès et les Clarisses du Puy, 389. — IV. Le meurtre de Nicolas II et de sa famille, 390. — V. Ribot, 391. — VI. En Canada au XVIIe siècle, 392. — VII. La France de la guerre ; lettres de soldats, 395 ; communisme et parlementarisme ; Barrès à Charmes, 396. — VIII. Maroc, 396 ; Raguse ; Gaule et Rome, 397. — IX. Dénatalité, 398 ; Union catholique en France ; Union catholique internationale, 399.

Liturgie. — Consultations diverses, 400.

PRÉDICATION

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XI. L'Eucharistie, signe de contradiction, 321.

Discours de distributions de prix. — I. *Dans un Pensionnat de jeunes gens :* Etre quelqu'un, 324.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXXVII. *S. Pierre et S. Paul :* La permanence de la Papauté, 327. — XXXVIII. *4e Dim. après la Pentecôte :* S'attacher à suivre Jésus, 328. — XXXIX. *5e Dimanche :* Le travail des champs, 329. — XL. *6e Dimanche :* L'accomplissement de la volonté divine, 330.

Mon petit mot du Dimanche. — XXXV. *5e Dim. après la Pentecôte :* La religion des Pharisiens, 332. — XXXVI. *6e Dimanche :* La multiplication des pains, 332.

Sujets de circonstance. — *Pour la réception d'un Evêque :* L'Evêque, image de l'Eglise vivante, messager de la paix, défenseur de la civilisation, 333. — Aux obsèques d'une dame chrétienne, 333.

Panégyrique de S. Thibaut. — Fidélité à la vocation, 334.

A nos abonnés du Pas-de-Calais

De nombreuses lettres nous sont parvenues du Pas-de-Calais, signalant que le n° 22 n'était pas arrivé à destination. Nous avons fait une réclamation aux Postes, et il y a tout lieu d'espérer que ledit n° ne tardera pas à être retrouvé et distribué. Que nos abonnés veuillent donc bien encore patienter quelques jours.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un bon manuel pour sermons et allocutions de circonstance ?

R. — Guillermin, *Discours et allocutions de circonstance,* 2 vol. in-8, Paris, Bloud ; — et surtout la collection de notre *Prédication*.

Q. — Où pourrai-je me procurer la vie de S. Ephrem le Syrien ?

R. — Voir l'encyclique *Principi Apostolorum* du 5 octobre 1920 (*Acta* du 2 nov.) ; — Bouvy, *Les sources historiques de la vie de S. Ephrem,* dans *Revue Augustinienne* de 1903, p. 155-64 ; — Emereau, *S. Ephrem Docteur de l'Eglise,* dans *Echos d'Orient* de janvier-mars 1921, p. 29-45, et du même, *S. Ephrem le Syrien, Son œuvre littéraire grecque,* in-8 de x-160 p., Paris, Bonne Presse (1919) ; — R. Duval, *La Littérature syriaque,* in-12, Paris, Gabalda.

Q. — Voudriez-vous me faire connaître un bon ouvrage sur les indulgences, en conformité avec le *Codex* ?

R. — Lacau, *Précieux trésors des indulgences,* in-18 de xv-302 p., 9 f., Turin, Marietti (1924).

Q. — J'ai à traiter ce sujet : « *La vision inaugurale du ministère prophétique d'Isaïe :* la vision, la mission, nature et résultat de cette mission ; influence qu'a eue cette vision sur le ministère, la prédication et le langage d'Isaïe. » Quels auteurs consulter ?

R. — Prenez les divers commentateurs du prophète Isaïe : Crampon, t. v, *Les Prophètes,* Tournai, 1901 ; — Fillion, *La Sainte Bible,* t. v, Paris, 1894 ; — Knabenbauer, *In Isaiam prophetam,* t. I, Paris

1887 ; — Trochon, *Isaïe*, Introduction critique et commentaires, Paris, 1878 ; — et le plus récent de tous, Condamin, *Le Livre d'Isaïe*, Paris 1905 (collection des ETUDES BIBLIQUES du P. Lagrange). — Voyez aussi, v° *Isaïe*, les articles des *Dict. de la Bible* et *de Théologie*. — Vous trouverez également quelques indications dans Tobac, *Les Prophètes d'Israël*, fascicules II et III, p. 23-29 (Malines, Dessain).

Q. — J'ai entre les mains un manuel de géographie qui juge sévèrement le rôle des Espagnols lors de leur conquête du Nouveau Monde. L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un ouvrage qui donnât sur ce sujet la note vraie et impartiale ?

R. — Voir ce que nous avons dit de la question ici, en 1922, p. 369-381.

Q. — Avec plusieurs de mes confrères, nous cherchons depuis quelque temps une *Vie des Saints* d'après le Missel et le Martyrologe romain.

R. — Nous ne connaissons pas de Vies des Saints d'après le Missel et le Martyrologe. Nous en connaissons d'après le Bréviaire, comme Dret et Lerouge : *Vies des Saints traduites des Légendes du Brév. romain*, 10 f., Beauchesne.

Q. — Quels auteurs consulter avec profit pour traiter le sujet que voici : « Montrer que le ministère de Jérémie s'est déroulé dans la *contradiction* et la *souffrance* » ?

R. — Prenez d'abord une bonne traduction avec commentaire, v. g. celle du P. Condamin (Paris, Gabalda). Aidez-vous, pour l'histoire de Jérémie, de Tobac, *Les Prophètes d'Israël*, fascic. II et III, p. 207-302 ; ou de Jean, *Jérémie, sa politique, sa théologie ;* et vous n'aurez pas de difficulté pour montrer par une étude personnelle, avec textes à l'appui, que vraiment le ministère de Jérémie s'est bien déroulé dans la contradiction et la souffrance.

Q. — Je vous prie de m'indiquer un ouvrage où l'on trouve bien expliqués l'action à travers les siècles, le rôle et l'état actuel de l'Ordre des Bénédictins.

R. — *L'Ordre de S. Benoît*, par D. Jean de Hemptinne, 2e édit., in-16 de IV-132 p. et une dizaine de grav. hors texte, 4 f. 50, franco 5 f., Lille, Desclée, et Paris, Lethielleux ; — *Une journée chez les Moines*, 5e édit. in-16, 7 f. 50, ibid. ; — dom Berlière, *L'Ordre monastique, des origines au XIIe siècle*, 3e édit., 8 f. 50, ibid. ; — dom Bruno Destrée, *Les Bénédictins*, in-8 de 210 p. avec grav., 4 f., Abbaye du Mont-César, à Louvain (Belgique).

Q. — Où pourrait-on avoir des catalogues de pièces sans droits d'auteurs, pour patronages ?

R. — Voyez les catalogues de *La Vie au Patronage*, à Antony (Seine) ; de l'*Union* (organe de l'Union des associations ouvrières catholiques), 82, rue de l'Université, Paris 7e ; le *Répertoire des cercles*, 77 ter, rue du Pavé, Le Mans ; *Le Bon Répertoire*, 9, boulev. St-Germain, Paris 5e ; l'*Informateur musical et théâtral des Œuvres catholiques*, 30, rue Ste-Hélène, à Lyon ; *En Avant musical*, publié par le Bureau diocésain des Œuvres, à Perpignan (Pyr.-Or.) ; — etc.

Q. — 1° Est-ce que les deux périodiques hebdomadaires, l'*Ouvrier* et *Les Veillées des Chaumières*, existent toujours ?
2° La collection des images à bon marché Hamann, autrefois à Amiens, où s'est-elle réfugiée ?

R. — Ad I. *Les Veillées des Chaumières* paraissent 2 fois par semaine, le mercredi et le samedi, 15 fr. par an pour la France, 18 f. 50 pour l'Etranger, Paris, Gautier et Languereau, quai des Grands-Augustins, 55. L'*Ouvrier* ne paraît plus depuis que les *Veillées* sont devenues bi-hebdomadaires. Nombre des romans pour jeunes filles qui sont annoncés ici ont paru d'abord dans les *Veillées*.

Ad II. Prière à nos lecteurs de nous renseigner.

Retraites fermées. — A l'Ermitage, 53, Chemin de Liverdun, à Nancy. *Prêtres :* du 30 juin au 4 juillet ; du 21 au 25 juillet ; du 25 au 29 août ; du 20 au 24 octobre ; du 10 au 14 novembre. *Jeunes Gens :* du 30 août au 3 sept. ; du 10 au 14 sept. *Lycéens :* du 22 au 26 sept. *Etudiants :* du 26 au 30 sept. ; du 3 au 7 oct. ; du 10 au 14 oct. ; du 30 oct. au 3 nov. *A. C. J. F. :* du 11 au 14 juillet. *Employés et ouvriers :* du 14 au 17 août. — Ecrire au Directeur de l'Ermitage. — Retraites individuelles en tous temps.

MGR HEDLEY. **Retraite.** Trad. de l'angl. par J. Bruneau, Directeur au Grand Séminaire de New-York. In-8 écu de 455 p., 9 f. Lethielleux. — **Dix minutes en chaire,** par dom Hickey, bénédictin d'Amplefort. *Introduction* par Mgr Hedley. In-8 écu de VI-372 p., 12 f. Beauchesne.

C'est une VIe édition qui paraît de Mgr Hedley. Pour un livre de *Retraite*, c'est un beau succès. De fait, c'est bien une des plus prenantes, des plus pénétrantes *Retraites* que nous connaissions. Trente-trois instructions en tout, sur les grands sujets ordinaires de retraite ; trois ou quatre seulement ont trait aux obligations spéciales de l'état religieux, et encore faut-il dire que dans les instructions sur « l'état religieux, sur l'obéissance, sur la pauvreté, » on ne nous expose en somme que des principes qui se trouvent à la base de toute vie chrétienne et on nous propose des aspirations où se reconnaîtront tous les cœurs qui désirent sincèrement se donner à Dieu.

Dom Hickey, pour la première édition de son livre en anglais, a voulu être présenté par Mgr Hedley, bénédictin lui aussi. C'était assurément de sa part, puisqu'il se croyait inconnu, une pensée honnête que de désirer un introducteur auprès du public ; et il ne pouvait le mieux choisir. Pour les livres qui suivront, il n'aura plus besoin de préfacier : la meilleure préface sera le rappel de son *Dix minutes en chaire*. C'est un recueil de « courts sermons » pour les 52 dimanches de l'année et les principales fêtes. Etre court est un point essentiel pour tout sermon qui veut être profitable, dit Mgr Hedley : un « long » sermon, à l'exception de certaines occasions spéciales et heureusement choisies, « a pour résultat, en général, d'affaiblir la réceptivité spirituelle et de troubler la compréhension. » Dom Hickey a fait court, et très pratique, comme sait l'être l'éloquence anglaise, très élevé aussi et profondément imprégné de surnaturel, comme on sait qu'on peut toujours l'attendre d'un fils de S. Benoît. Ce sont des « sermons » et non des homélies ; mais il s'inspire toujours d'un mot de l'Evangile du jour, ou quelquefois de l'Epître, auquel il rattache très heureusement l'idée à inculquer : p. e., IIIe dim. après Pâques : *modicum*, « un peu de temps » : la brièveté de la vie ; IVe dim., *quo vadis ?* notre destinée ; Ve dim. : *si quid petieritis*, le devoir de la prière ; dim. dans l'octave de l'Ascension, l'*ante omnia* de l'Epître : la charité ; etc.

R. P. JACQUIN, O. P. **Une relique de S. Thomas d'Aquin.** — Broch. in-8 de 8 p., extraite du *Divus Thomas* (1923).

Le savant professeur d'histoire à l'Université de Fribourg a mis la main sur un parchemin de 1359 relatif à une relique de S. Thomas d'Aquin. Un moine de Clairvaux, Pierre de Tart, avait reçu de l'abbé de Fossanova un os d'un doigt de S. Thomas. Par un acte notarié en date du 27 janvier 1359, il fit don de cette relique aux Frères Prêcheurs de Langres, qui la conservèrent jusqu'à la Révolution de 1789. C'est la donation authentique qu'a retrouvée le R. P. et qu'il publie. Cette pièce fournit des renseignements détaillés et sûrs qui permettent de fixer la date de l'un des nombreux voyages des reliques de S. Thomas. Le R. P. Jacquin donne à ce sujet les explications les plus claires dans une brève introduction historique qui précède le texte latin.

41e ANNEE (5e SÉRIE) N° 25 19 JUIN 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Un témoignage épiscopal sur la misère en Rhénanie. — II. Questions d'argent et pots-de-vin sous la Terreur. — III. Cambacérès et les Clarisses du Puy. — IV. Le meurtre de Nicolas II et de sa famille. — V. Ribot. — VI. En Canada au XVIIe siècle. — VII. La France et la guerre ; lettres de soldats ; communisme et parlementarisme ; Barrès à Charmes. — VIII. Maroc ; Raguse ; Gaule et Rome. — IX. Dénatalité ; Union catholique en France ; Union catholique internationale.

I. — Mgr Rémond, évêque de l'armée du Rhin, a adressé à Mgr Rivière, archevêque d'Aix, sur la pauvreté de l'Allemagne, une lettre qui est un document décisif pour l'intelligence de certains points de l'histoire morale et politique de ce temps. Il est difficile, — il est souvent impossible même, — de se reconnaître, de se faire quelque idée nette parmi les exagérations et les contradictions de la presse, même la mieux intentionnée. Le témoignage de Mgr Rémond est un jet de lumière à travers toutes ces obscurités. En voici le texte (d'après les *Nouvelles Religieuses* du 15 avril) :

Monseigneur,

Une fois de plus, et ce n'est sans doute pas la dernière, la situation économique s'étant étrangement retournée en Allemagne, je crois devoir corriger certaines informations de la note confidentielle que je m'étais permis de vous adresser le 11 novembre 1923.

Je constatais, à cette époque de la baisse ininterrompue du mark, la gêne réelle mais supportable du clergé et des Communautés religieuses, au secours desquels je m'étais empressé d'accourir, les aidant soit par des dons en argent, soit par des dons en nature, soit par des honoraires de messes. Je vous demandais respectueusement, au cas où votre charité croirait devoir se laisser émouvoir par les « Appels » venus d'Allemagne, de me faire parvenir personnellement les aumônes, de préférence aux Karitas-Verband. Beaucoup de secours de la *Ruhrhilfe* avaient, en effet, été employés à des buts politiques, plutôt que charitables, contribuant à prolonger la résistance. Il était bon de prendre nos précautions pour que pareil emploi ne pût se renouveler, surtout avec des fonds provenant de France.

Mais aujourd'hui, j'écris dans un sens différent pour prier qu'on veuille bien ne plus rien m'envoyer, car les besoins que j'avais exposés se sont évanouis comme par enchantement, depuis la stabilisation difficilement explicable de la monnaie allemande et la géniale trouvaille du rentenmark. Bien plus, l'aisance est revenue, si l'on en juge par les signes extérieurs de la richesse. Ce qui frappe dans les rues des villes et des campagnes rhénanes, c'est la tenue correcte et même recherchée de tous les passants, leur aspect de santé florissante, leur mine réjouie, leurs démonstrations de joie tapageuse ; aucun indice de misère apparente, pas de haillons, point de mendiants. Les magasins sont richement achalandés et assiégés ; les étalages de victuailles attirent particulièrement l'attention par leur abondance et leur luxe. Rien ne manque !...

D'une enquête très serrée et très étendue que j'ai faite dans les diocèses des bords du Rhin, il résulte que les traitements minima des curés de campagne sont aujourd'hui de 5 à 600 francs par mois, ceux des curés de ville de 10.000 francs par an. Et ces sommes ne représentent que la moitié du traitement normal, tous les fonctionnaires étant censés réduits à la demi-solde. Il faut, d'ailleurs, ajouter à ces émoluments déjà respectables le casuel, le logement gratuit dans des immeubles d'un confort et d'un luxe inconnus chez nous, le chauffage, l'éclairage et le revenu des biens ecclésiastiques (champs, vignes, forêts, etc.), très florissants.

Un *Religionslehrer*, c'est-à-dire un aumônier de lycée, est encore mieux partagé. Celui de Horde (Ruhr) a déclaré à l'aumônier français que maintenant il recevait trois cents goldmarks (15 à 1800 francs) par mois.

Il est trop évident que ces traitements et ces revenus dépassent, et de beaucoup, ceux des prêtres de France, qui, en revanche, ne cherchent pas à apitoyer l'univers et ne drainent pas vers eux les charités du monde catholique dans un but politique.

Les honoraires des messes basses en Allemagne varient de un et demi à 2 goldmarks (7 à 12 francs selon le change). Les messes annoncées ou chantées s'élèvent jusqu'à cinq goldmarks. Dernièrement, dans une chapelle de Trèves, le *Kaplan* exigeait de l'un de nos aumôniers la somme de trois goldmarks (18 francs) pour les frais matériels de chaque messe basse qu'il célébrait ; et cette somme paraissait modique aux yeux de celui qui la réclamait.

Vous comprendrez que dans ces conditions le clergé allemand n'accepte plus les modestes honoraires de messes françaises à 3 ou 4 francs, que l'on avait eu la bonté de mettre à ma disposition et qu'il y a quelques mois les prêtres rhénans sollicitaient à l'envi des aumôniers militaires. Je remercie donc, de tout cœur, les vénérés collègues qui ont eu, dans un but de fraternité sacerdotale, la générosité de m'en envoyer et je leur fais savoir qu'il n'y a pas lieu de continuer.

Les ecclésiastiques allemands reconnaissent d'ailleurs que pour le moment ils sont à l'aise ; instruits par l'expérience, ils se contentent d'exprimer le vœu que cela dure. Car, en effet, la situation est en perpétuel devenir et pourrait aussi bien retourner à mal que continuer à s'améliorer. Nul expert ne peut prédire à coup sûr de quoi sera fait demain. Les sautes de changes et les inventions de la finance allemande sont tellement déconcertantes et dépendent de tant de causes inconnues, qu'il est impossible au plus docte de faire un pronostic...

II. — Sous ce titre : *Un épisode sous la Terreur*, la *Revue de Paris* du 15 avril publie, p. 721-761, un récit de l'arrestation et de la captivité de Ranconnet de Noyan, gentilhomme breton (né en 1730,

† 1810, ancien page de Louis XV, qui, quand éclata la Révolution, vivait retiré en son manoir de La Mancellière, non loin de Dol, occupant ses loisirs à diriger l'entretien de ses terres luxueuses, à lire pêle-mêle philosophes et Livres Saints, à traduire Plotin, Porphyre et autres néoplatoniciens, fervent aussi du « baquet de Mesmer » et se faisant magnétiser tous les matins, par quoi il prétendait guérir un asthme qui quarante années durant ne lui avait pas permis de dormir dans un lit, très bon dans le fond et charitable aux humbles, mais inabordable aux autres et ne supportant pas la contradiction, idole de ses vassaux et terreur de son entourage. Sa fille, Mme de Sainte-Aulaire, l'adorait en tremblant.

Les pages qu'on publie aujourd'hui sont l'œuvre de son petit-fils, Louis-Clair de Sainte-Aulaire, qui avait quinze ans en 1793, qui fut ambassadeur de France à Rome, à Vienne et à Londres, au temps de Louis-Philippe, membre de l'Académie Française en 1841, † 1854. Elles ont été lues jadis par leur auteur même à l'Académie. Depuis, Lenôtre les a utilisées dans ses travaux sur la conjuration bretonne. Elles sont palpitantes de vie. Ce que nous en voulons surtout signaler, c'est qu'une fois de plus elles font toucher du doigt le misérable rôle de l'argent dans la tragédie révolutionnaire. Ces gens-là, qui posaient en champions des immortels principes, étaient tous à vendre, des plus illustres, comme Mirabeau et Danton, jusqu'aux plus infimes comparses. Beaucoup de victimes ont échappé à la guillotine parce qu'elles ont été à même d'y mettre le prix ; même une Marie-Antoinette, dont la tête pourtant était si impérieusement exigée au nom des « principes, » aurait été sauvée et remise à l'Autriche si la Cour de Vienne (où régnait alors son neveu François II) avait daigné financer en réponse aux ouvertures qui à plusieurs reprises lui furent faites.

Donc, voici Ranconnet de Noyan arrêté en février 1793, et incarcéré à Dol. Son cas est d'une clarté absolue : il a coopéré à la conjuration de La Rouerie contre la « Nation » ; on en a découvert les preuves écrites. Lui, fier jusqu'au bout, il ne veut pas se défendre. Mais sa fille, la marquise de Sainte-Aulaire, ne l'entend pas ainsi. Elle s'est juré de sauver son père ; elle le sauvera, dût-elle le faire passer pour Jacobin. L'agent de la Terreur en Bretagne et dans tout l'Ouest, où le Comité de Sûreté générale l'a investi de grands pouvoirs civils et militaires, c'est un certain Lalligant-Morillon, faux monnayeur, condamné sous Louis XVI à quinze ans de fers, évadé des prisons d'Autun, réfugié en Savoie, rentré en France vers 1792, et enrôlé dans la police grâce à l'intervention de son cousin le conventionnel Basire. Il compte sous ses ordres 7000 hommes. Mme de Sainte-Aulaire va le trouver. Il la reçoit avec une courtoisie, une élégance, une grâce presque dont elle demeure stupéfaite. Il a son idée évidemment et flaire quelque bonne affaire. Elle, simplement elle croit à quelque reste d'honnêteté chez cet homme et s'imagine qu'il va lui remettre le document accusateur qu'il tient dans sa main. Mais lui :

« Il y irait de ma tête, dit-il, si je ne rapportais pas au Comité de Sûreté générale les actes dont j'ai distribué des reçus en bonne forme ; mais une fois le dépôt fait et ma décharge expédiée, je pourrais remettre la main sur les dossiers, et en disposer sans me compromettre. »

Seulement, rien pour rien : Morillon déclare que la pièce vaut cent mille francs, que les membres du Comité de Sûreté générale ne se contenteront pas d'un moindre prix : — « Je sais, ajoute-t-il, que votre père est riche ; mais ce qui fera l'embarras, c'est que si ses biens sont saisis, il ne pourra peut-être disposer d'aucune somme, et vous sentez que de tels services doivent être payés comptant. »

La dame se hâte de répondre qu'elle est riche elle-même et sacrifiera tout ce qu'elle possède pour sauver la vie de son père. — « En ce cas, reprend Morillon, ayez bon courage, vous aurez de mes nouvelles. »

Et il prolonge longtemps l'entretien, faisant parade de bons sentiments, d'une vive sympathie pour les malheureux qu'il vient d'expédier au Tribunal révolutionnaire, s'inquiétant surtout du sort des dames Desilles : il a sauvé leur père, complice lui aussi de La Rouerie et maintenant en sûreté à Jersey ; il aurait pu sauver aussi ses filles, mais elles n'ont rien demandé pour elles-mêmes, déclarant qu'elles périraient sans regret... Bref, Mme de Sainte-Aulaire quitte Morillon en le bénissant.

L'essentiel maintenant est de gagner du temps : si M. de Noyan est expédié à Paris assez tôt pour être englobé dans le procès de la première fournée des complices de La Rouerie, son affaire est claire... On atteint juin. A cette date (10 juin), des ordres itératifs de la Convention prescrivent le transfert immédiat à Paris de Noyan, de son secrétaire Le Roy, et de huit de leurs co-détenus. On quitte Dol pour aller passer la nuit à la prison de Rennes.

A Rennes, Mme de Sainte-Aulaire remontre l'état de santé de son père, obtient qu'il ne partira que le lendemain, le lendemain obtient un nouveau sursis, et ainsi de suite : des certificats médicaux renouvelés chaque matin attestent que le malade n'arrivera pas vivant à la première couchée.

En septembre, arrivée de Carrier à Rennes. Son indignation d'apprendre que M. de Noyan n'a pas encore été expédié à Paris. Il entre comme un furieux dans la cellule du vieillard : — « Vieux chouan, vieux scélérat, s'écrie-t-il dès la porte, tu mériterais que je te fisse guillotiner aujourd'hui même. » Et il lève sur le prisonnier un gros bâton. Celui-ci, sans la moindre émotion : — « Vous pouvez le faire, Monsieur, vous êtes le plus fort. » Carrier ne frappe pas, mais donne ordre de faire partir dès le lendemain le vieux conspirateur pour Paris.

En route donc pour Paris. A Vitré, où l'on arrive le premier soir, la populace, ameutée à la porte de la prison, veut faire un mauvais parti au gentilhomme, et le commandant de la prison, pâle et tremblant, n'ose trop prendre sa défense. Mme de

Sainte-Aulaire alors fend la foule, va à l'hôtel de ville trouver les municipaux, leur expose « que le bon peuple de Vitré se laissait tromper, peut-être par ses ennemis ; que le citoyen Ranconnet (M. de Noyan) n'était pas un chouan, mais un franc républicain, grand ami du citoyen Fouquier-Tinville qui le mandait à Paris pour conférer avec lui des intérêts de la République ; malheureusement le citoyen Ranconnet était très malade, aussi le citoyen Carrier avait recommandé qu'on eût pour lui de grands ménagements, et ceux qui s'exposaient à le faire mourir en route encourraient une terrible responsabilité. » — Heureusement « le citoyen Ranconnet » n'entendit pas ce discours de sa fille...

A Alençon, Mme de Sainte-Aulaire se sépare de son père : elle veut le devancer à Paris de quatre ou cinq jours, obtenir de Morillon, qui est à Paris, la remise des pièces à conviction, et surtout éviter que son père, à l'arrivée, soit interné à la Conciergerie, vestibule immédiat de la guillotine.

A Paris, elle va trouver le ministre de la Justice, Gohier, un Breton, jadis avocat à Rennes, et sincèrement dévoué à la famille Noyan. Gohier se met à pleurer, mais n'ose se compromettre, et renvoie la dame à Fouquier-Tinville.

Fouquier ne la reçoit point mal : — « Gohier m'a parlé de toi, dit-il, je sais que tu es malheureuse ; où est ton père ? » Elle répond qu'il va arriver épuisé par la fatigue de la route, et demande qu'il ne soit pas conduit à la Conciergerie. — « Mais où veux-tu donc que je le mette ? Va voir s'il y a de la place à l'Abbaye ; il y serait en effet mieux qu'à la Conciergerie. »

Elle va à l'Abbaye ; mais, faute d'ordre écrit, le geôlier répond qu'il n'y a pas de place. M. de Noyan est, en conséquence, écroué à la Conciergerie : il y restera cinq jours, 24-29 septembre. Sa fille court chez un certain Vilain, défenseur au Tribunal révolutionnaire, pour qui elle a une lettre de recommandation. Vilain lui déclare sans détour que son père est perdu si son séjour se prolonge à la Conciergerie, et que Fouquier ne l'en fera pas sortir pour des compliments, mais que, si elle veut lui confier à lui, Vilain, 6.000 francs, il les portera à Fouquier et qu'à sa première audience elle en verra l'effet.

La dame remet l'argent, obtient sur-le-champ l'audience, demande que son père soit transféré rue de Charonne dans la maison de santé du sieur Belhomme. Fouquier, sans aucune explication, expédie l'ordre, le remet aux mains de la dame, et la translation a lieu le jour même.

C'était un singulier industriel que ce Belhomme. Sans aucun titre médical, il avait hébergé d'abord des fous ; puis il trouva moyen de faire de sa maison une succursale des prisons, ce qui était d'un meilleur rapport. Lié avec quelques hommes puissants du temps, il réussit à obtenir d'eux une sauvegarde tacite en faveur de sa maison, et les intéressa dans sa spéculation, qui devint vite très bonne pour tout le monde : Fouquier-Tinville et les comités de la Convention vendaient chèrement leur tolérance, Belhomme percevait d'énormes pensions, et le régime de la Terreur n'y perdait rien, puisque les prisonniers pouvaient toujours être ressaisis quand leur bourse était à sec ou qu'un caprice sanguinaire réclamait leur tête. Belhomme avait obtenu seulement, pour le bon renom de l'établissement, qu'ils ne montassent pas directement à l'échafaud en sortant de chez lui, mais qu'on les déposât d'abord pour quelques jours dans une prison ordinaire.

Régime assez doux en somme, comparé à ce que M. de Noyan avait eu à souffrir dans les prisons de Dol et de Rennes ; mais sécurité fort précaire, tant que le dossier n'était pas détruit. Et Morillon trouvait qu'on tardait bien à venir le lui demander. Il avait avisé Mme de Sainte-Aulaire, le jour même où elle arrivait à Paris, qu'il était autorisé par les membres du Comité de Sûreté générale à vendre ledit dossier au prix de 100.000 francs payés comptant.

Mme de Sainte-Aulaire ne disposait que de 40.000 francs, provenant du remboursement d'une partie de sa dot ; M. de Noyan, non sans répugnance, se décida à parfaire la somme : 30.000 fr. en numéraire et une malle d'argenterie d'égale valeur. Mais il posa une condition : c'est que la remise des pièces serait faite non pas à sa fille seule, mais en présence de son ami Montrocher. Il connaissait les bandits à qui il avait affaire, et les savait fort capables, s'ils se voyaient devant une femme seule, de ne lui donner, en échange de son argent, que quelques papiers insignifiants, réservant la pièce importante pour la lui vendre une seconde fois.

Morillon fut fort blessé de cette exigence, et s'en plaignit amèrement. Mme de Sainte-Aulaire ne put lui répondre que par des larmes, alléguant la volonté de son père, qu'on savait inflexible. Morillon promit que les membres du Comité de Sûreté générale ne seraient point informés de l'intervention de Montrocher.

Mme de Sainte-Aulaire le quittait toute rassurée, quand il la rappela pour lui demander si elle n'avait point quelques bijoux à joindre en manière de pot-de-vin à la somme principale : — « Je crois vous avoir vu porter, ajouta-t-il, une assez jolie montre garnie de brillants ; le cadeau de cette bagatelle pourrait être d'un bon effet. » La dame, sans marchander, promit.

Le lendemain, à la nuit close, la dame et Montrocher montent en fiacre avec la malle d'argenterie, des sacs d'argent, des assignats et autres objets jugés nécessaires pour compléter la somme.

Morillon remit les pièces accusatrices à Montrocher, qui les lut et examina avec un soin minutieux avant de les jeter au feu ; puis on compta l'argent, et Morillon promit sa protection et celle des chefs du Comité de Sûreté générale. Et l'on se sépara bons amis.

Le lendemain, nouvelle alerte. Un message sévère de Morillon mande Mme de Sainte-Aulaire et Mont-

rocher. Ils se rendent aussitôt chez lui, et le trouvent dans une grande colère. Il se plaint d'un manque de probité, d'une sorte de trahison : — « Il ne fallait pas se jouer ainsi du Comité de Sûreté générale ; Chabot, Basire, etc., étaient fort irrités et se vengeraient assurément ; quant à lui, Morillon, il n'avait plus la volonté ni le pouvoir de se mêler des affaires de M. de Noyan, et il avait voulu en faire à sa famille la déclaration précise. »

Les deux « inculpés » sont longtemps sans comprendre. Morillon finit par leur expliquer qu'ayant à procéder au partage de la rançon de M. de Noyan, l'une des parties prenantes a accepté pour 30.000 fr. la malle et s'est aperçue ensuite que deux grands seaux qu'elle contenait étaient en plaqué et non en argent : ci, 15.000 fr. de déficit : « C'était une odieuse ingratitude envers un de vos protecteurs, mais c'était aussi une insigne imprudence, et si les 15.000 fr. n'étaient pas dans la journée restitués à qui de droit, M. de Noyan coucherait le soir à la Conciergerie. »

Désespoir de Mme de Sainte-Aulaire : elle n'avait nul moyen de trouver ces 15.000 fr. ; elle avait vidé sa bourse, épuisé son crédit, il ne restait pas chez elle une cuiller d'argent...

Quand Morillon eut acquis la certitude qu'il n'y avait vraiment plus rien à tirer de la malheureuse, il se calma ; bien plus, il s'ingénia à la rassurer ; il protesta de son dévouement pour elle ; il paierait lui-même de sa poche les 15.000 fr. ; il comptait trop sur l'honneur de toute la famille pour craindre qu'on les laissât longtemps à sa charge.

Et faisant asseoir la dame à une table, il lui mit une plume entre les mains, et lui dicta une obligation de 15.000 fr. à son profit. La dame écrivit tout ce qu'il voulut, et se confondit en expressions de reconnaissance..., à la grande indignation de Montrocher, témoin de la scène.

Voilà donc M. de Noyan à couvert ; les pièces à charge ont disparu, il peut attendre pacifiquement des jours meilleurs... Mais c'est lui maintenant qui ne l'entend pas ainsi. Il réclame un jugement immédiat, sûr d'être acquitté et mis en liberté, puisqu'il n'y a plus de preuves contre lui : à quoi bon avoir donné son argent, s'il doit rester dans la même situation qu'auparavant ? Impossible de lui faire entendre raison...

Sa fille donc de retourner chez Fouquier-Tinville, qui n'est pas peu surpris de s'entendre reprocher des lenteurs au sujet d'un prisonnier... Quelques jours après, ne recevant pas de réponse, elle retourne au greffe du Tribunal révolutionnaire, et cette fois elle en revient glacée d'effroi : Fouquier, impatienté de la revoir, lui a dit avec un sourire satanique : « Ranconnet s'ennuie donc beaucoup dans sa prison ? » Elle a compris ; elle balbutie quelques mots insignifiants, et se sauve en toute hâte, bien résolue à ne plus risquer de réveiller le tigre endormi... M. de Noyan, furieux, fit à sa fille les scènes les plus dures ; celle-ci, pour la première fois de sa vie, trouva, dans son dévouement filial même, la force de résister à la volonté paternelle.

On atteignit ainsi le printemps de 1794. La maison Belhomme était assurément la meilleure résidence qu'on pût choisir en France à cette époque. Elle recevait des prisonniers de très haute marque, la duchesse d'Orléans, le comte et la comtesse du Roure, nombre de personnes de l'ancienne Cour, des actrices aussi du Théâtre-Français, qui se refusaient à prendre au sérieux le péril et gardaient toujours des adorateurs opulents. Tous les soirs, on riait, on jouait, on faisait de la musique... Le seul point noir, c'était la question d'argent. L'argent se faisait de plus en plus rare, et les exigences de Belhomme ne cessaient de croître. Tous les mois il fallait régler ses comptes et débattre le taux de la pension du mois suivant. Chaque détenu venait dans le cabinet de Belhomme implorer un mois de vie encore, et c'étaient parfois des scènes tragiques et grotesques : — « En vérité, lui disait un jour la duchesse du Châtelet, en vérité, monsieur Belhomme, vous n'êtes pas raisonnable, et il m'est, à mon vif regret, impossible de vous satisfaire. — Allons, ma grosse, faisait l'autre, sois bonne fille, je te ferai remise d'un quart. » Même à ce taux, la duchesse ne put payer la pension. Elle et son amie, la duchesse de Gramont, durent quitter l'établissement, et, peu de jours après, périrent sur l'échafaud. Belhomme affecta d'en être très ému, non sans faire remarquer, pour l'exemple, qu'elles périssaient victimes d'une économie mal entendue. Mme de Sainte-Aulaire, à force de savoir-faire, et au prix de privations de tout genre, réussit à assurer jusqu'au bout la subsistance de son père.

La Terreur cependant se prolongeait. Mme de Sainte-Aulaire voyait monter sur l'échafaud, l'un après l'autre, ses « protecteurs » d'antan, Chabot, Basire, Morillon [1]...

Enfin arriva le neuf Thermidor. M. de Noyan fut un des premiers rendus à la liberté. Un honnête horloger, Dubois, administrateur du département de la Seine, avait promis à Mme de Sainte-Aulaire de veiller sur son père. Il n'oublia pas sa promesse. Aussitôt que les portes des prisons s'entr'ouvrirent, il représenta qu'un homme resté seize mois durant sous le coup d'un acte d'accusation sans que Fouquier l'eût traduit en jugement, devait être tenu pour innocent. Le dossier ne contenant aucune pièce à charge, la mise en liberté fut ordonnée sans discussion ; et le gentilhomme loua, avec sa fille, un appartement rue Saint-Louis-au-Marais.

Il l'habitait depuis quelques mois quand on vient l'avertir qu'un homme âgé et de bonne mine demande à le voir, sans vouloir donner son nom. Il le fait entrer. L'inconnu se présente sans embarras.

[1] Morillon, mis en appétit par son succès auprès de Mme de Sainte-Aulaire, avait poursuivi le cours de ses exploits en Charollais, d'où il était originaire, rançonnant en grand les suspects riches de la région. Pris la main dans le sac, il fut dénoncé, traduit à Paris, et guillotiné. Mme de Sainte-Aulaire en fut navrée, d'abord parce qu'elle croyait perdre un « protecteur, » et puis parce qu'elle était convaincue que cet honnête homme expiait ainsi ses bienfaisantes interventions.

Il dit son nom : Lalligant-Morillon ; il vient réclamer le paiement d'une obligation de 15.000 fr., souscrite par Mme de Sainte-Aulaire au profit de son fils et qu'il a recueillie dans la succession de celui-ci. Colère de M. de Noyan, qui rappelle en termes assez amers les circonstances où a été signée cette obligation. Le vieux Morillon, de même que son fils, était homme de belles manières, et savait conserver une apparence de dignité dans les situations les plus équivoques. Il écoute M. de Noyan avec déférence et lui répond froidement « qu'il n'a point à justifier la conduite de son fils, que les fautes de ce malheureux jeune homme ont été expiées par sa mort, et qu'après tout, ce n'est pas aux gens dont il a sauvé la vie et la fortune, à se montrer sévères pour sa mémoire. Vieux, infirme, ruiné, privé de son unique enfant, lui, Lalligant-Morillon, s'était attendu à trouver plus de sympathie dans une famille dont son fils lui avait souvent vanté les vertus et la reconnaissance. » Et il se retire avec une profonde révérence, annonçant qu'il reviendra sous peu de jours chercher la réponse.

Demeuré seul avec sa fille, M. de Noyan n'essaie plus de se contenir. Il soutiendra plutôt un procès, qui lui permettra de révéler à plaisir les turpitudes des terroristes ! Mais sa fille a fait serment de ne jamais contester sa signature, et puis elle garde quand même de la reconnaissance au misérable qui l'a aidée à sauver son père : c'est pour elle une dette sacrée, et elle la paiera sur les premiers fonds dont elle aura la disposition... Le vieux gentilhomme cède, et paie les 15.000 fr.

Mais, ajoute son petit-fils, il ne l'a jamais pardonné à sa fille. Et rien ne contribua davantage à faire naître et à envenimer les tristes démêlés qui peu après éloignèrent l'une de l'autre deux personnes que leurs souvenirs comme leurs affections devaient unir à jamais.

Une brève alerte encore en 1795. D'imprudentes lettres que Le Roy son ancien secrétaire lui écrit de Vendée éveillent les soupçons de la police : le gentilhomme est de nouveau arrêté, et détenu à la Conciergerie, mais pour quelques jours seulement. D'ailleurs il n'approuve pas ce qui se passe en Vendée ; et après la pacification du pays sous le Directoire, il rompt nettement avec le parti. Deux chefs royalistes, d'Andigné et de Donteville, étant venus à Paris l'entretenir de leurs projets de lever de nouveau l'étendard de l'insurrection au mépris de la foi qu'ils ont jurée, il s'indigne et avertit sa fille de faire bonne garde et de veiller à ce qu'on n'enrôle pas son fils pour la Vendée : « Le gouvernement du Directoire n'était certes pas de son goût, mais il regardait comme un devoir de le respecter, puisque les propriétés et les personnes étaient à peu près en sécurité sous cette égide. »

Ce sont ces principes qui désormais vont le tenir éloigné de toute intrigue politique. Il applaudit au commencement de l'Empire, non sans prévoir de bonne heure qu'une machine dont tous les ressorts sont si fortement tendus s'écroulera inévitablement avec fracas. Il avait acquis à Etiolles près Paris, en 1799, une maison où il passa les douze dernières années de sa vie : † juin 1810, à quatre-vingts ans.

III. — Pour le centenaire de la mort de Cambacérès, † 1824, M. Ulysse Ronchon (*Débats* du 22 avril) exhume un souvenir touchant de la vie du personnage. Il était né en 1753, à Montpellier, d'une vieille famille de robe. Or, un jour de l'an 1764, sa mère se disposait à lui infliger une verte correction quand deux Clarisses converses du Puy viennent frapper à la porte de l'hôtel paternel où elles savent qu'une bonne aumône les attend toujours. Le petit bonhomme se débattait comme un beau diable pour échapper au fouet maternel : ce que voyant, les deux religieuses intercèdent, et obtiennent grâce.

« Quand je serai grand, leur dit-il, souvenez-vous de moi si jamais je puis quelque chose pour vous. Je reste votre ami dévoué. »

Il devient grand en effet, député à la Convention en 1792, régicide en 1793 [1], président du Conseil des Cinq-Cents, et ministre de la justice sous le Directoire, Second Consul après le dix-huit Brumaire, archichancelier de l'Empire, prince et duc de Parme.

Les Clarisses du Puy avaient été dispersées, comme toutes les autres religieuses. A la faveur du régime impérial, les survivantes de la tourmente se regroupent et songent à reconstituer la communauté. Elles se rappellent la promesse de l'enfant qu'elles ont sauvé du fouet. Elles font à pied le voyage de Paris et demandent une audience à l'archichancelier. Celui-ci, très ému, répond par une démarche immédiate et pressante auprès de l'Empereur, si bien que le vieux couvent s'ouvre bientôt à nouveau par décret daté de Varsovie.

Les saintes filles, désireuses de témoigner leur reconnaissance autrement que par des prières, ne trouvent rien de mieux à envoyer à leur bienfaiteur que des fromages de la Haute-Loire, des pois et des lentilles vertes de Polignac. Peu après, elles recevaient un large pli scellé de cire rouge :

14 brumaire an XIV. J'ai été infiniment touché de la marque d'attention que Madame la Supérieure et ses compagnes viennent de me donner. Ne voulant pas les désobliger, j'ai accepté avec reconnaissance les légumes dont ces dames se privent pour moi et qui sont arri-

[1] Il avait d'abord voté la mort avec sursis ; puis, quand il vit acquis le vote sans sursis, pris de peur de n'être pas compté comme régicide, il remonte à la tribune, à trois heures du matin (le dimanche 20 janvier), chante sur le mode lyrique le vote de la Convention, « acte dont la mémoire ne passera point et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations, » et demande que le décret soit notifié à Louis « dans le jour » et exécuté « dans les vingt-quatre heures de la notification » : ce qui fut voté en effet et exécuté : le tout « au nom de l'humanité, » avait-il dit. — Il saura louvoyer ensuite avec une souplesse toute méridionale à travers les partis. Après le Concordat, il sera fidèle à assister à la grand'messe chaque dimanche, sur fauteuil de velours réservé au sanctuaire, — un des premiers ensuite dans la course au ralliement aux Bourbons (dès le 7 avril 1814), — exilé néanmoins comme régicide par la seconde Restauration, rentré en France en 1818, royaliste fidèle désormais, mort « dans la communion de l'Eglise catholique, au nom de la Sainte Trinité, » dit son testament, inhumé avec les honneurs officiels à St-Thomas d'Aquin sa paroisse. — Voir la monographie que lui a consacrée M. Pierre Vialles, *Ami* 1908, p. 877.

vés à bon port. Je les prie d'agréer, à leur tour, la somme de 50 francs, qui sera payée par le receveur général du département de la Haute-Loire à vu du mandat ci-joint.

Ma famille a toujours contribué au soutien du monastère de Sainte-Claire en Velay. Je me fais un devoir de suivre cet exemple et, en offrant mes hommages à Madame la Supérieure et Mesdames ses compagnes, je me recommande à leurs prières. CAMBACÉRÈS.

Ainsi s'établit au monastère une tradition d'échange de vœux et de petits cadeaux entre le puissant duc de Parme et les humbles Colettines du Puy. Et quand il mourut, le 8 mars 1824, le glas des trépassés accompagna longuement, au clocher de la chapelle monacale, les ferventes prières qui montaient au ciel pour le repos de l'âme du petit Jean-Jacques Cambacérès.

Cambacérès eut un oncle et un frère prêtres. Le premier, archidiacre et chanoine de Montpellier, avait un grand renom d'orateur. Le second, né en 1756, chanoine dès son ordination, passa à Montpellier les années de la Révolution sans être inquiété, grâce sans doute à l'influence de son aîné. Le premier, l'archidiacre, refusa nettement le serment schismatique de 1791. Le second s'en fit dispenser, prêta en 1800 le nouveau serment demandé par le Premier Consul, fut nommé archevêque de Rouen le 9 avril 1802, créé cardinal le 17 janvier 1803. De son administration épiscopale, de son immense charité surtout, on n'a dit que du bien. Il accorda quelques cures importantes à d'ex-constitutionnels, mais refusa d'en admettre dans son administration, son conseil et son chapitre. En dehors de son diocèse, son rôle fut très effacé dans les graves affaires ecclésiastiques du temps. Il mourut le 25 octobre 1818.

IV. — Sur l'assassinat du tsar Nicolas II et de la famille impériale, bien des légendes ont été mises en circulation. Le premier récit authentique que l'on en ait eu a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1920 (voir *Ami* 1921, p. 200-2), œuvre de M. de Berg-Poggenpohl, sur les données fournies par le général Diederichs, ex-commandant en chef du front, à la suite d'une première enquête très sommaire. Voici maintenant, sous la forme d'une enquête judiciaire faite dans toutes les conditions d'une instruction officielle, un récit rigoureusement précis du drame, solidement documenté, situant les faits, faisant comprendre le pourquoi et le comment des choses : Enquête judiciaire sur l'assassinat de la famille impériale russe, par Nicolas Sokoloff, juge d'instruction près le tribunal d'Omsk (in-8 de 340 p., 5 plans et 83 photographies documentaires, 18 f., Paris, Payot).

Voici dans quelles conditions M. Sokoloff fut chargé de cette enquête. L'assassinat du tsar avait eu lieu dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918, à Ekaterinenbourg. Huit jours après, le 25, Ekaterinenbourg était repris aux bolchevistes par l'armée tchécoslovaque de Sibérie. Immédiatement on décide l'enquête. Mais les premiers juges à qui elle est confiée la mènent assez mollement, dans la crainte d'un retour offensif des bolchevistes. Le 7 février 1919, l'amiral Koltchak, à la tête alors (depuis le 18 novembre précédent) de tout le territoire russe reconquis sur les bolchevistes (de la Volga à l'Océan), fait remettre tous les éléments recueillis jusque-là à Sokoloff, juge d'instruction près le tribunal d'Omsk [1]. C'est Sokoloff qui, personnellement et sans intervention du général Diederichs (quoi qu'on en ait dit), trois années durant, en Sibérie et en Europe, a dirigé l'enquête, recueilli des dépositions de témoins, des aveux d'accusés, des preuves matérielles et morales constituant le plus formidable dossier que l'on puisse concevoir.

Et c'est de tout cela qu'il a fait son livre. Pas de récit, à proprement parler ; pas de littérature, nul souci d'orner la réalité, de frapper l'imagination. Simplement, il fait les rapprochements indispensables, afin que chacune des pièces de son dossier prenne toute sa valeur, ou encore souligne, de loin en loin, l'aspect particulier de telle situation. Et de l'ensemble se dégage une impression formidable, comme n'en saurait produire le roman le plus habilement agencé.

Pour la première fois ici, le rôle des Allemands est, sinon élucidé complètement, du moins éclairé d'étranges jets de lumière. Raspoutine vivant avait été, sinon agent allemand au sens officiel du mot, du moins constamment entouré d'agents allemands. Mort (exécuté en janvier 1917 : cf. *Ami* 1921, p. 203-5), il continue à dominer la destinée des malheureux souverains : son gendre Soloviof, ancien officier et pourvu d'un poste important dans l'état-major révolutionnaire dès avant l'abdication du tsar, s'est installé à proximité de Tobolsk, résidence de la famille impériale d'avril 1917 à avril 1918. De là, il entretient chez la tsarine la conviction qu'il prépare leur salut à tous en rassemblant dans la région des officiers russes résolus à tirer le tsar des mains de la révolution. De fait, un plan de libération a été combiné à la fin de 1917 par un groupe de monarchistes dévoués : Soloviof fait intervenir auprès des souverains Mme Vyrobouva, la confidente qui a été naguère l'introductrice de Raspoutine près de la tsarine, et le plan de libération est contremandé, sous prétexte qu'il gêne la propre action de Soloviof. Or Soloviof n'a absolument rien tenté en faveur du tsar ; et M. Sokolof établit qu'avant la guerre il avait longtemps vécu à Berlin et que,

[1] Sur la Sibérie de Koltchak (qui fut fusillé par les Bolcheviks en janvier 1920) et le bolchevisme en Sibérie, un curieux livre a paru dans la *Bibl. d'Hist. contemporaine* de la libr. Alcan, **Deux ans chez Koltchak et chez les Bolchéviques,** par le Dr George Montandon, ancien chef de la mission en Sibérie du Comité international de la Croix-Rouge (in-8 de 320 p., portrait, carte, 55 illustrations hors texte, 15 f.). Pas de littérature ici, ni de philosophie : de l'observation, rigoureusement objective, au point qu'il parle du communisme comme en parlent les communistes eux-mêmes, c.-à-d. comme si le communisme était appelé vraiment à inaugurer une nouvelle ère de transformation sociale. Parti de Genève en mars 1919, *via* Paris, Washington, Tokio, pour Vladivostok, il a parcouru, de 1919 à 1921, toute la Sibérie pour rentrer à Genève *via* Moscou, Riga, Berlin. Ce sont des choses vues. C'est d'une documentation extrêmement riche, tour à tour piquante et sinistre, qui sera toujours à consulter pour l'histoire de l'établissement du bolchevisme en ces immenses régions. — Détail stupéfiant : nulle part en Russie il n'a entendu parler du tsar : « Il faut qu'on soit sorti de Russie pour en entendre parler. Là-bas, ni lui ni son cas n'intéressent personne. Personne ne nous en a parlé. Si fait, nous avons entendu dire qu'il avait *donné* (c'est lui qui souligne) ses deux filles aînées à Raspoutine. On doit rentrer en Europe pour buter presque chaque jour encore sur le nom du souverain... » (p. 296).

dès le 12 avril 1918, il annonçait que le tsar allait être transféré de Tobolsk, ce qui tendrait à prouver qu'il y avait accord entre lui et le commissaire bolchevik Yakovlef (personnage fort mystérieux, celui-ci, qui semble bien avoir été au service de l'Allemagne).

La famille impériale est transférée de Tobolsk à Ekaterinenbourg à la fin d'avril 1918. C'est dans cette dernière ville qu'aura lieu la tragédie de la nuit du 16 au 17 juillet. M. Sokolof déclare que ce crime fut le résultat de l'accord des Allemands avec les bolcheviks. Intérêts allemands et intérêts bolcheviks ne concordaient pas d'abord. Les Allemands voulaient bien libérer le tsar et lui arracher la signature du traité de Brest-Litovsk; mais les bolcheviks tenaient à leur gage. Et d'autre part, si le tsar n'est pas libéré par les Allemands, il y a grand risque qu'il le soit par l'armée sibérienne, dont les progrès sont irrésistibles. Que faire alors? S'en débarrasser par le meurtre :

Les Allemands, dit M. Sokolof, furent alors placés devant le dilemme suivant : sauver le tsar en rompant avec les bolcheviks, ou se désintéresser de son sort en conservant leurs bons rapports avec les Soviets. Ils se rendaient parfaitement compte qu'aucun parti russe favorable à l'Allemagne ne pourrait prendre la place des bolcheviks, car aucun parti national ne voudrait accepter le traité de Brest-Litovsk. Les Allemands firent leur choix et achetèrent leur alliance avec les bolcheviks au prix du sang du tsar.

Voilà ma conviction profonde, basée sur des données réunies par mon enquête... (P. 310).

Et M. Sokolof cite cette déposition du prince Dolgoroukof, qui met en cause le comte Alvensleben, le diplomate allemand dont le rôle alors était si efficace en Ukraine :

Je me rappelle très bien, dépose Dolgoroukof, que le 5 ou le 6 juillet 1918 Bezak m'avisa par téléphone qu'Alvensleben venait de lui annoncer sa visite pour lui communiquer une nouvelle importante. Je me rendis chez Bezak... Alvensleben nous dit que l'Empereur Guillaume voulait à tout prix sauver l'Empereur Nicolas II, et qu'il avait pris des dispositions à cet effet... Il nous avertit qu'*entre le 16 et le 20 juillet* nous apprendrions que le tsar avait été mis à mort. Il nous avertit que, de même que les bruits qui avaient couru en juin sur la mort du tsar, cette nouvelle serait fausse, mais qu'il était nécessaire qu'elle fût répandue dans l'intérêt même du tsar. Il nous pria de tenir cet entretien secret et de faire croire, le moment venu, que nous étions convaincus de la mort du tsar. Le 18 ou le 19 juillet, les journaux de Kief annonçaient que le tsar avait été mis à mort à Ekaterinenbourg et que la Famille Impériale avait été emmenée en lieu sûr. Je fus abasourdi, je l'avoue, par la façon dont Alvensleben était renseigné à l'avance.

Dolgoroukof, rappelant ensuite les prières qui furent faites dans les églises de Kief pour le tsar défunt, ajoute :

Le bruit ne tarda pas à se répandre qu'Alvensleben avait *pleuré* pendant le service funèbre. Bezak et moi nous étions stupéfaits de voir avec quelle habileté cet homme jouait son rôle.

Voilà sans doute où il faut chercher l'origine des légendes en circulation sur la survivance du tsar. Elles sont nécessaires aux Allemands, non aux bolcheviks.

Aucun processus historique n'est possible, écrit M. Sokolof, sans la représentation du passé. Et sur le nôtre pèse lourdement le meurtre du Tsar et de toute sa famille. J'espère que l'exposé de ce crime servira le peuple auquel j'appartiens.

V. — Sur Ribot, voir *Ami* 1923, p. 398. Depuis, la *Revue des Deux Mondes* a publié, en décembre dernier, les *Souvenirs* de l'illustre homme d'Etat sur les événements auxquels il fut mêlé pendant la guerre, réunis maintenant en un vol. in-12 de 356 p. sous ce titre : **Lettres à un ami, Souvenirs de ma vie politique** (Paris, Bossard, 12 f.). Ribot a fait choix de la forme épistolaire qui lui permettait de laisser de côté tout appareil documentaire. Les premières Lettres (120 pages) traitent des questions financières, qui certes sont loin d'avoir perdu de leur intérêt en cette année de grâce 1924. Un lucide exposé de nos rapports financiers avec l'Angleterre et les Etats-Unis. C'est grâce à Ribot que la livre fut maintenue à 27 francs aux heures les plus critiques de la guerre. Quelques pages sont données aux ministères qui se sont succédé de 1914 au printemps de 1917. Puis il aborde les grands sujets : l'offensive Nivelle du 16 avril 1917, les débuts de la révolution russe et sa répercussion en France, la série des manœuvres de paix en 1917 (projet de conférence socialiste internationale à Stockholm, démarche de Charles Ier d'Autriche par l'intermédiaire du prince Sixte de Bourbon, intrigue Lancken-Broqueville-Briand, intervention du Saint-Siège en août 1917); exposé ensuite des conditions dans lesquelles, malgré les difficultés soulevées par l'Angleterre, la France parvint à débarrasser les Alliés du roi Constantin et à maintenir à Salonique une armée d'Orient qui sut en 1918 précipiter la débâcle de nos ennemis.

Ribot évidemment écrit *pro domo*; mais il ne plaide pas, ou du moins ne laisse jamais la fâcheuse impression d'un plaidoyer. Il écrit « à un ami. » Entre amis, on ne plaide pas; on épanche ses souvenirs, ses vues, sincèrement. Ribot a toujours le ton de la sincérité. Ce qu'il dit, on sent qu'il le croit. Il se trompe parfois; il s'est trompé surtout dans l'affaire des ouvertures de paix faites par le prince Sixte et par le Saint-Siège; mais il met dans son exposé tant de bonne foi et de simplicité, il est si loin de chercher à jeter de la poudre aux yeux, qu'il laisse l'objection et la réfutation monter d'elles-mêmes à la pensée du lecteur.

De tous les *Souvenirs* parus déjà sur la guerre, ceux-ci resteront assurément de ceux qui seront toujours à consulter. Et quelle langue surtout, faite de lucidité, d'exactitude, de précision! quelle finesse dans les portraits qu'il esquisse de quelques-uns de nos hommes de premier plan, Millerand, Clemenceau, Briand, Viviani, Joffre, Pétain, etc.! Nous goûtons fort peu Ribot; nous nous en sommes expliqué ici à mainte reprise; ses erreurs nous ont été funestes; mais il aima profondément son pays, et le témoignage qu'en rendent ces *Souvenirs* ne peut que nous faire regretter avec plus

d'amertume que cet amour n'ait pas été éclairé par des principes plus sûrs.

VI. — Un grand travail de M. Goyau dans *Revue des Deux Mondes,* 1er et 15 mars, 15 avril, 15 mai : *Une épopée mystique : les Origines religieuses du Canada* [1].

Ces origines, on peut les faire remonter jusqu'au Malouin qui fut le vrai découvreur du Canada, Jacques Cartier. Avant Cartier, la côte canadienne avait été reconnue par Sébastien Cabot en 1497, puis par l'Italien Varazzani au service du roi de France, en 1521. Mais c'est Cartier qui le premier a remonté le fleuve St-Laurent, en 1534, qui le premier par conséquent a découvert le pays, et le premier y a planté la croix du Christ (25 juillet 1534), une croix de trente pieds, autour de laquelle il groupait les sauvages, s'agenouillant devant elle, leur montrant le ciel (il ne connaissait pas encore leur langue), et se réjouissant fort de les sentir « émerveillés. » Il fera trois fois le voyage du Canada, de 1534 à 1541, chaudement appuyé dans ses desseins d'apostolat par le roi François Ier, qui envoie joliment promener les remontrances de Charles-Quint : — « Le soleil luit pour moi comme pour les autres, dit le roi de France ; je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde. »

Malheureusement Cartier se heurte à des déceptions. Déceptions d'ordre matériel d'abord : ce qu'on a pris pour de l'or n'est que de la pyrite de fer, et l'on s'est trop hâté de baptiser diamants de simples pierres brillantes. Déceptions d'ordre moral surtout : Cartier a embarqué, pour en faire des colons, des prisonniers de droit commun qui n'ont offert aux Iroquois et aux Hurons, alors riverains du St-Laurent, qu'un assez vilain exemplaire de la civilisation chrétienne. A la fin de 1543, il ne reste plus un Français au Canada. Il faut attendre maintenant, pour que l'œuvre soit reprise, la fin du siècle, la fin des guerres de religion.

Henri IV, sacré roi de France en 1594, oriente de nouveau son pays vers le Canada, en dépit de Sully, qui n'avait pas le sens de la colonisation. Mais il a le tort d'y expédier ou d'y laisser expédier pêle-mêle catholiques et huguenots, ceux-ci avec leurs pasteurs, ceux-là avec leurs prêtres.

Champlain, naguère soldat de la Ligue, désormais féal sujet du roi (fondateur de Québec en 1608), voit de ses propres yeux « s'entrebattre à coups de poings, sur le différend de la religion, » un prêtre de Rome et un ministre de Genève, et « les sauvages prendre parti, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. » — « Deux religions contraires, conclut-il, ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir. »

Il y faut des Jésuites. Henri IV le comprend, et en décide l'envoi. Mais il se heurte aux préjugés, au mauvais vouloir de quantité de gens, même de coloniaux comme ce Lescarbot, ancien parlementaire qui s'est fait l'apôtre du Canada, mais qui ne veut rien savoir des Jésuites et lance de là-bas un opuscule pour démontrer que l'on se passe très bien d'eux : témoin la conversion en Acadie de 21 sauvages accomplie en trois semaines (un par jour) par Josse Fléché, prêtre du diocèse de Langres.

La mort d'Henri IV et la minorité du roi rouvrent en France une période d'anarchie ; la mère-patrie ne peut s'occuper du Canada comme il conviendrait. Ce sont des années d'essais, de tâtonnements. Champlain, faute de Jésuites, a fait embarquer, en 1615, quatre Franciscains. Mais les Franciscains ne peuvent suffire à tout et demandent eux-mêmes l'envoi de Jésuites. Les Jésuites partent, amenant avec eux de bons ouvriers de France, laboureurs et charpentiers (1626) ; mais la mauvaise volonté des gens d'affaires leur coupe les vivres [1] : Guillaume de Caen fait arrêter à Honfleur les ballots de provisions que les Pères de France expédient aux Pères du Canada.

Heureusement Dieu vient de donner à la France l'homme qu'il lui faut : Richelieu, nommé évêque de Luçon à vingt-et-un ans (1606) par Henri IV qui l'a pressenti et qui l'appelle *son* évêque, Richelieu est premier ministre depuis le 13 août 1624. Richelieu comprend la solidarité de l'idée de mission et de l'idée de colonisation. Il signe, le 29 avril 1627, l'acte d'établissement d'une Compagnie nouvelle, dite des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, et se met lui-même à la tête de l'entreprise. La nouvelle Compagnie, bénéficiaire désormais du monopole des pelleteries, s'engage à ne faire passer au Canada que des Français catholiques ; à en transporter, dès 1628, de 2 à 300, et jusqu'à 4.000 pendant les quinze années suivantes ; à se charger, trois ans durant, de la nourriture et de l'entretien des transportés ; à pourvoir pendant quinze ans aux frais du culte et à la subsistance de trois prêtres dans chaque poste de mission. Des avantages considérables seront faits aux sauvages convertis, qui seront « censés et réputés naturels français. » C'est ce programme déjà que traçait, un siècle plus tôt, François Ier pour Jacques Cartier. La réalisation s'en était heurtée au malheur des temps, aux discordes religieuses, à l'esprit de capitalisme ensuite, qui ne visait qu'à exploiter le Canada pour un intérêt de lucre. Cet esprit est désormais réduit à l'impuissance, et capitulera devant l'idée de colonisation et de mission.

Et alors c'est par toute la France un enthousiasme débordant pour la nouvelle mission, partout, dans tous les milieux, au cloître, à la Cour,

[1] Voir aussi, sur les débuts des Missions du Canada (1604-1614), deux bons chapitres au t. III de l'*Hist. de la Compagnie de Jésus en France,* du P. Fouqueray (dont nous parlerons prochainement) ; — et un article complémentaire de M. Goyau *(Correspondant* du 10 juin) ; *Les fleurs de lis au-delà des mers : mission et colonisation ; les essais de laïcisation de l'histoire canadienne ; la revanche des missionnaires* (les hommages de l'école historique américaine) ; *l'influence de l'idée missionnaire sur la formation du peuple canadien ; l'idée de colonisation devant l'opinion française* (concours que lui prêta l'idée missionnaire), etc.

[1] Les Jésuites voulaient civiliser, donc coloniser. Les sociétés de marchands installées en France n'en voulaient rien savoir : dans leur jalousie de retenir pour elles tous les profits du commerce, elles entendaient réduire le Canada à n'être qu'une terre de trafic, et n'y appeler d'autres habitants que ceux dont elles avaient besoin comme agents.

dans la noblesse, chez les populations rurales. La Providence permet qu'une terrible épreuve fonde dès ces premières années sur l'entreprise : les Anglais, installés déjà en Virginie, jaloux sans doute de la France, jaloux surtout de voir s'implanter en ce nouveau monde le catholicisme abhorré, envahissent Québec, et dispersent la mission (1629). Mais c'est un effondrement qui n'est que momentané : trois ans après, nous rentrons en possession de l'Acadie et du Canada, et alors s'ouvre pour ces deux terres une histoire d'héroïsme et de splendeur. Vingt-cinq années d'immigration française auront suffi pour que naissent deux peuples catholiques et français, le peuple acadien et le peuple canadien, voués à un si glorieux avenir.

C'est vraiment une merveilleuse époque que cette première moitié du XVIIe siècle, le siècle de Richelieu, époque de vitalité chrétienne débordante, d'efflorescence de toutes sortes d'œuvres de charité et de zèle, d'initiatives fécondes et généreuses que le pouvoir central est heureux d'encourager, jusqu'au jour où Mazarin inaugurera un régime de compression étatiste aveugle. — « Aucun règne après celui de S. Louis n'a plus d'éclat que le règne de Louis XIII dans l'histoire de la France religieuse, » dit M Goyau. De cette histoire la fondation de l'Eglise canadienne n'est qu'un chapitre, — un chapitre où les tableaux les plus magnifiques, les épisodes les plus pittoresques se succèdent sans trêve comme par enchantement. Jamais nation chrétienne n'a brûlé d'un enthousiasme plus noble que n'a fait la France d'alors pour le Canada. Marie de l'Incarnation [1] et les Ursulines du Canada, Mme de la Peltrie, expédiée là-bas par S. Vincent de Paul et le P. de Condren, les Filles de la Miséricorde de Dieppe, les Messieurs de la Société de Notre-Dame de Montréal, les fils de M. Olier, M. de Maisonneuve ou le moine armé, parti pour le Canada à vingt-neuf ans, Jeanne Mance ou la religieuse laïque, une demoiselle de Langres que Dieu attirait, mais non le cloître, et à qui le P. Saint-Jure montra sa vocation au Canada, dans l'éducation des petits Hurons, etc., etc... Et il y eut des martyrs : il y avait eu, dès 1625, le Franciscain Viel, noyé par les sauvages avec un néophyte qui l'accompagnait, et inscrit au martyrologe de son Ordre... Il y eut, en 1642, le Jésuite Isaac Jogues, une des pages les plus émouvantes des Actes des martyrs de tous les siècles.

Le P. Jogues quittait Montréal le 1er août 1642 pour retourner à Ste-Marie, en terre huronne, emmenant avec lui, sur une flottille de douze canots, deux Français et une vingtaine de Hurons, l'élite de la chrétienté huronne. Soudain, au matin du 2 août, comme on venait d'atteindre le lac Saint-Pierre, les Iroquois apparaissent. Grand émoi dans la flottille, les uns voulant se cacher, d'autres combattre. Jogues songe à ceux de ses compagnons qui ne sont encore que catéchumènes et en hâte leur distribue le baptême, puisque peut-être la mort est là. Les Iroquois, contents de leur butin, allaient peut-être l'oublier ; mais il ne peut abandonner ces Hurons qui sont ses ouailles ; il se livre à l'ennemi. Et tout de suite on le bâtonne ; à coups de morsures, on lui meurtrit les pieds et les mains ; on lui arrache les ongles, on extirpe les os de ses deux index. Puis l'on se remet en marche. Quand le voyage se fait par terre, Jogues et ses compagnons servent de bêtes de somme ; quand on navigue, les Iroquois se délectent, dans le fond des canots, à « caresser » avec des alènes ou des éclats de bois leurs plaies béantes. Sur cette chair vive, on exerce les enfants à la cruauté, à voir le sang, à en jouir. Rencontre-t-on quelque caravane ou quelque campement, c'est de nouveau la bastonnade : tous les captifs, marchant lentement entre deux haies d'Iroquois, sont littéralement lacérés de coups. On brûle un doigt à Jogues ; on lui en broie un autre à coups de dents ; on force une captive chrétienne à lui en scier un troisième. Avec des couteaux on détache des lambeaux de sa chair, qu'on agite devant lui avec une joie frénétique. Pour lui, il voit, dans le supplice qui s'acharne sur ses doigts, « un châtiment miséricordieux du manque d'amour et de respect qu'il a eu en touchant au corps du Christ. »

On atteint ainsi l'hiver. Jogues alors devient esclave dans une famille iroquoise. Il a le bonheur au moins de connaître des heures de loisir, de faire oraison devant un arbre où il a sculpté une croix, s'aidant d'une paraphrase de l'Epître aux Hébreux qui est l'œuvre de Godeau, jadis poète de ruelles, aujourd'hui évêque de Vence et fervent de littérature sacrée. Il a le bonheur surtout de donner des âmes à Jésus-Christ : il fait, au cours de sa captivité, 70 baptêmes. Tout reste quand même à craindre : il voit sous ses yeux son compagnon de servitude, René Goupil, un Français, brutalement abattu pour avoir tracé sur le front d'un enfant le signe de la croix, dont les Hollandais, rigoureux calvinistes, disent que cela porte malheur.

Un jour il apprend qu'à Québec, et même à Paris, on s'agite pour lui, qu'on veut le soustraire aux mains des Iroquois. Il écrit aussitôt au gouverneur Montmagny : — « Que notre considération

[1] La Vénérable Marie de l'Incarnation, une des fondatrices du Canada français et chrétien, une des gloires aussi de la mystique française au XVIIe siècle : née à Tours en 1599, fille d'un négociant en soieries, favorisée de grâces extraordinaires dès son enfance, appelée à la vie religieuse, mais, sur le refus de ses parents, obligée d'accepter le mariage, veuve au bout de trois ans avec un enfant de six mois (le futur dom Claude Martin, bénédictin, qui sera le premier biographe de sa mère), se débat pendant douze ans contre les nouveaux appels de Dieu, ne pouvant se résoudre à confier son fils à d'autres mains ; Ursuline enfin à trente ans, part pour le Canada, où elle se dévoue de 1639 à 1672, date de sa mort, type admirable de l'harmonie qui existe toujours entre le sens mystique authentique et le sens pratique. — Voir l'étude très solide qui lui a été consacrée par la *Vie Spirituelle* (novemb. et déc. 1922) et qui vous donnera d'elle une idée autrement exacte et précise que les longues pages de M. Bremond. — Les gens pressés liront toujours avec plaisir la brève notice de Jean d'Estienne, **Marie Guyard et les Ursulines au Canada** (in-18 de 33 p., 0 f. 30, Paris, Haton). — Ne pas confondre avec la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, dans le monde Mme Acarie († 1618), l'amie de S. François de Sales et de S. Vincent de Paul, l'instauratrice en France de la réforme thérésienne du Carmel (dont on fait la fête, au diocèse de Paris, le 18 avril).

n'empêche de faire ce qui est à la gloire de Dieu... Je me conforme de plus en plus à demeurer ici tant qu'il plaira à Notre-Seigneur. » — Une nuit cependant, il songe qu'il ne peut plus, dans la vie qu'il mène, rendre de services à son pays, que l'apostolat aussi lui devient impossible, puisque les sauvages que les Iroquois tiennent comme lui en captivité, jadis volontiers empressés à l'écouter et même à recevoir le baptême, maintenant s'écartent de lui comme d'une victime destinée au feu... Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux recouvrer, en s'évadant, la liberté de prêcher ?

Il accepte donc le plan d'évasion qui lui est offert (août 1643, un an après son départ de Québec). Il met à l'eau un canot qui le porte jusqu'au bateau hollandais. Là, on le loge à fond de cale, pour le cacher. Les Iroquois viennent le réclamer, font des menaces ; le capitaine hollandais leur offre, pour la rançon du captif, 300 livres qu'ils acceptent avec empressement. On le dirige sur la Nouvelle-Amsterdam (la future New-York, après sa cession à l'Angleterre en 1674), où la population protestante se presse autour de lui : — « Martyr ! martyr de Jésus-Christ ! » s'écrie, en embrassant ses membres mutilés, un luthérien venu de Pologne.

Enfin il arrive en France, où tout le monde veut entendre de sa bouche le récit de ce qui se passe au Canada. La reine-régente Anne d'Autriche elle-même demande à le voir, et décide d'urgence l'envoi de 60 soldats pour aider la colonie à lutter, et de 100.000 livres pour les équiper.

Puis, comme la mutilation de ses mains ne lui permet plus de monter à l'autel, on écrit à Urbain VIII, qui répond : — « Il serait indigne de refuser à un martyr du Christ de boire le Sang du Christ. »

Il a hâte de retourner au Canada. Il y rentre dans l'été de 1644. Villemarie, où on l'envoie, est en perpétuel qui-vive : les Iroquois rôdent toujours aux alentours ; ils ont capturé encore, cette année-là, un autre Jésuite, le P. Bressani, Italien, à qui ils n'ont laissé qu'un doigt de la main droite et qui ne sera libéré qu'au bout de quatre mois, par l'intervention hollandaise.

L'année suivante (juillet 1645), une entrevue solennelle a lieu, à Trois-Rivières, entre des délégués Iroquois et le gouverneur Montmagny. Un traité de paix est signé ; on peut croire la navigation sur le Saint-Laurent redevenue libre ; les PP. Jogues et Bressani, qui connaissent la langue, retournent comme apôtres chez les Iroquois : « Ils ont embrassé comme amis, écrit le P. Vimont, ceux qui ont déchiré leur corps, arraché leurs ongles et coupé leur doigts, en un mot, ceux qui les ont traités en tigres. » M. de Maisonneuve ira, dans un voyage à Paris, préparer le couronnement de l'œuvre en réclamant un évêque pour la Nouvelle-France ; mais il faudra douze années encore, et d'autres guerres, et des martyrs [1], avant que se réalise son rêve.

On sera heureux de relire, — et ce sera un fruit de la publication de M. Goyau de mettre nombre de lecteurs en goût de lire pour la première fois, — le magistral ouvrage publié l'an dernier par M. Lauvrière, **La Tragédie d'un peuple, Histoire du peuple acadien** *de ses origines à nos jours* (2 vol. gr. in-8 de 518 et 597 p., 65 photogravures hors texte, et 22 cartes, 45 f., Paris, Bossard). M. Lauvrière, professeur au Lycée Louis-le-Grand, est de longue date un fervent de la littérature américaine. Nous avons étudié jadis ici son *Edgar Poë ;* et c'est l'étude de l'*Evangéline* de Longfellow qui l'a orienté vers les malheurs et les gloires du peuple acadien. L'Acadie, ou la Cadie, c'est la péninsule à l'embouchure du St-Laurent, vaste deux fois comme la Sicile, et dénommée ensuite Nouvelle-Ecosse après sa cession à l'Angleterre par le traité d'Utrecht en 1713 (on y a englobé parfois aussi les îles adjacentes du Cap-Breton, de Madame, du Prince-Edouard, et les parties proches du continent américain).

L'origine du peuple acadien ne se perd pas, comme c'est le cas d'ordinaire pour les origines, dans la nuit des temps : elle est en pleine lumière : c'est un rameau de l'ancienne France, transplanté outre-mer sous Henri IV. C'est le premier établissement européen de l'Amérique du Nord : quelques familles françaises seulement au début, en 1605 ; puis, à la suite de nouvelles émigrations, une cinquantaine de familles en tout vers 1650. Ce sont ces cinquante familles qui ont donné naissance au demi-million d'Acadiens actuellement vivants répartis pour la plupart en Acadie même et dans la province canadienne voisine, le Nouveau-Brunswick, les autres à travers le Canada continental. Louis XIV, en les cédant en 1713, avait stipulé des garanties que l'Angleterre n'osa pas d'abord éluder trop brutalement. Elle s'en tient d'abord à la ruse, aux promesses, aux menaces ; puis, sous la pression réitérée des colons qui ont juré de déraciner la race maudite, un beau jour de 1755, le 5 septembre, le gouverneur édicte la déportation en masse du peuple acadien. On commence le jour même, et cela dure jusqu'en novembre. Ils étaient 10.000 : il n'en resta pas un seul en Acadie. On avait confisqué tous leurs biens ; on avait pris à tâche surtout de détruire les familles, séparant le père de la mère, et les parents des enfants, et les dispersant sur toutes les routes d'Amérique, en Maryland, en Californie, en Floride, sur les routes d'Angleterre aussi. Les rois d'Assur et de Babylonie avant J.-C., les Barbares des grandes invasions des V^e^ et VI^e^ siècles ont-ils fait pis ?

Et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que cette race ainsi dispersée a gardé sa religion, sa langue, sa foi en la France, et qu'au cours du XIX^e^ siècle ils ont fini par réintégrer la terre de leurs ancêtres du temps d'Henri IV et de Louis XIII. Une natalité encore plus glorieuse que celle du Canada a triomphé de tout. Ils ont reconquis la Nouvelle-Ecosse, entamé le Nouveau-Brunswick. Ils reprennent pied à pied leur place ; ils ont obtenu des écoles, des prêtres, des évêques de leur langue ; ils ont des députés et des sénateurs aux Parlements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et aux Chambres fédérales d'Ottawa ; pour la première fois enfin en 1923, un acadien, M. Veniot, a été nommé premier ministre de la province canadienne du Nouveau-Brunswick.

M. Lauvrière, qui ne songeait d'abord qu'à une édition d'*Evangéline,* a été empoigné par son sujet ; et tous ses lecteurs l'ont été à sa suite. Peu de livres ont eu un tel succès ; des conférences partout se sont organisées pour faire connaître l'Acadie chez nous. Un

[1] Le P. Jogues d'abord, qui reçut le coup de grâce en 1647 ; le P. Daniel, en 1648 ; les PP. de Brébeuf et Gabriel Lalemant, au carême de 1649 ; les PP. Garnier et Chabanel, en décembre de la même année ; le P. Buteux, en 1652 ; le P. Garreau, en 1654 ; etc. — Tandis que les Jésuites tombaient ainsi au Canada pour Dieu et pour la France, ils se voyaient accuser, en France, dans les polémiques jansénistes, de s'occuper surtout, là-bas, d'acheter des fourrures et de thésauriser.

L'accord enfin se fit entre Rome et la France pour donner un Vicaire apostolique au Canada, qui fut François de Montigny-Laval, désigné par les Jésuites (dont il avait été l'élève aux collèges de La Flèche et de Clermont), sacré à Paris, à St-Germain-des-Prés, le 8 décembre 1658.

comité France-Acadie, qui comprend des personnalités comme Mgr Baudrillart, le maréchal Fayolle, René Doumic, René Bazin, Hanotaux, etc., s'emploie à activer les relations entre la France et ces enfants qu'elle a trop longtemps oubliés, à assurer chez eux le développement de la culture francaise.

Un des leurs, le Frère Victorin, criait récemment très haut à de jeunes acadiennes :

« N'ayez pas honte de votre sang latin, de votre riche parler acadien... Ne baissez pas votre tête brune devant le pâle anglo-saxon... Non, jamais !... Ils tiennent, en ce moment de l'histoire, la terre et la mer. Oui ! ils ont presque toute la puissance et presque tout l'argent. Oui encore ! Mais, aussi vrai qu'il y a un Dieu au Ciel, ils ont du sang sur les mains, et vous avez une palme dans les vôtres !... De sorte qu'en toute justice, étant les fils des bourreaux et vous les filles des martyrs, c'est à eux de courber la tête. »

Les deux volumes de M. Lauvrière sont une mine où l'on puisera à pleines mains et à plein cœur pour intéresser et enflammer la jeunesse de nos patronages, de nos cercles d'études. Il faut que pas un Français n'ignore cette « tragédie d'un peuple, » comme dit M. Lauvrière, cette « histoire pathétique du peuple acadien, » comme le P. de Grandmaison intitule le travail très développé qu'il a consacré à la question l'an dernier dans les *Etudes* (20 avril et 5 mai), à propos du livre de M. Lauvrière.

VII. — Le succès du grand ouvrage de M. Auguste Gauvain, **L'Europe au jour le jour,** dont le tome XIV et dernier a paru en 1923, a déterminé M. Albert-Petit à nous donner un recueil qui en fera le digne pendant, **La France de la guerre** (3 vol. gr. in-8 de 488, 512 et 610 p., les deux premiers à 12 f., le 3e à 15 f., Paris, Bossard). Les deux auteurs sont l'un et l'autre rédacteurs au *Journal des Débats,* l'un pour la politique extérieure, l'autre pour la politique intérieure. Ce sont leurs articles quotidiens qu'ils ont recueillis dans ces deux publications. M. Gauvain a fait remonter son recueil à la *Crise Bosniaque* de 1908-1909, qui, déchaînée par Æhrenthal, fut vraiment le prélude et l'annonce infaillible de la grande guerre ; et il le poursuit jusqu'à l'entrée en vigueur des traités de paix, en janvier 1920. M. A.-Petit ne remonte qu'à la déclaration de guerre en août 1914 et s'arrête au lendemain des signatures échangées à Versailles le 28 juin 1919. M. Gauvain a reproduit ses articles sans y rien changer ; et tout le monde a été émerveillé de la clairvoyance extraordinaire dont ils témoignent, lus à distance et après la justification qu'en ont apportée les faits, clairvoyance qui n'a eu d'égale que la cécité inimaginable (et incurable) de certains de nos hommes politiques. La tâche dévolue à M. A.-Petit était moins ardue, surtout en ces années de guerre où l'union sacrée imposait aux querelles religieuses un silence au moins relatif. Mais les questions de politique intérieure dont il a eu à s'occuper n'ont rien perdu de leur actualité, non plus que les questions de politique extérieure qui furent le lot de M. Gauvain. Ce n'est pas d'hier que datent les difficultés économiques, financières et sociales où nous nous débattons. Elles remontent aux années de guerre ; et une fois de plus la lecture de ces pages rétrospectives de M. A.-Petit montre co ment tout se tient et s'enchaîne dans la vie d'un peuple. De ce point de vue, son recueil demeure un document inappréciable pour l'intelligence de l'après-guerre. Mais quel tableau admirable surtout il nous trace de « la France de la guerre ! » Il y eut les défaillances de politiciens, les crimes de plusieurs ; mais, par-dessus tout cela, il y avait la France, et qu'elle fut grande et belle dans sa sérénité, son héroïsme, son indomptable volonté de vaincre ! — Le tome I va d'août 1914 à mars 1916 ; le t. II s'arrête à septembre 1917 ; le t. III, à juillet 1919. Chacun des trois volumes se termine par un Index des noms propres, qui permet de retrouver instantanément le renseignement dont on a besoin.

Recueil d'articles aussi que **Les Nuits d'épreuve et la mémoire de l'Etat,** de Charles Maurras (in-12 de 124 p. sur alfa, 4 f. 50, Nouv. Libr. Nationale). C'est la Chronique du bombardement de Paris, écrite au jour le jour, ou plutôt à la nuit la nuit, par un homme dont le cœur intrépide était tout à l'ivresse de courir pendant quelques instants trop brefs les risques du front, mais dont l'esprit lucide n'a cessé de dénoncer la carence de l'Etat : les Français ont été admirables ; mais « quelque chose a manqué, sans conteste possible, pendant cette guerre et depuis cette paix. Cette chose, c'est l'Etat... Dans la carence de l'Etat, nous n'avons su ni ce que nous voulions, ni ce qu'il nous fallait au terme de la défense victorieuse... Maintenant nous exploitons juridiquement et péniblement ce mauvais traité. »

Silhouettes de guerre, par René Sauliol (in-12 de 130 p., 4 f. 50, Paris, Berger-Levrault) : œuvre d'un homme qui avant la guerre comptait au nombre de nos bons écrivains militaires *(Villars et la manœuvre de Denain, Turenne et la Campagne en Alsace de 1674, Frédéric II et la campagne de 1757,* etc.) et qui se révèle ici très pénétrant psychologue. Silhouettes anonymes. Il portraiture non des individus, mais des types : les pionniers, les grenadiers, les téléphonistes, le pigeon voyageur, l'ordonnance, le médecin, l'infirmier-major, l'aviateur, l'amputé, l'aveugle, le réformé, l'embusqué, le cuistot, l'aumônier, etc., etc... L'aumônier : « Ce qu'on admire en lui, non, ce n'est pas lui-même. C'est la religion que, prêtre, il représente... Elle apparaît en lui, dans toute sa grandeur, sa majesté, sa force. En lui, elle vous enveloppe, elle vous prend. On la sent en lui plus forte que le monde. D'un geste il vous courberait à genoux... Un Aumônier est un prêtre. La mort domine tout ici... »

Lettres d'un chef à ses fils, par le général Humbert, préface du maréchal Foch, introduct. de L. Madelin (in-12 de 144 p., 5 f., Paris, libr. des Jeunes). Humbert, mort le 9 novembre 1920 gouverneur de Strasbourg, un de nos meilleurs « chefs, » entraîneur d'hommes incomparable, un des sauveurs de la France dans la tragique semaine finale de mars 1918 et dans la semaine du 7 au 13 juin de la même année, et un chrétien, cf. *Ami* 1919, p. 998. On a publié dans la *Revue des Deux Mondes* ses lettres des années de guerre à ses deux fils, jeunes officiers. On les recueille aujourd'hui en volume. Il n'y a guère de lecture plus saine pour les jeunes âmes, plus apte à créer cette « atmosphère de confiance, d'énergie et d'activité » que Foch était assuré de respirer partout où était Humbert. Confiance toute appuyée sur Dieu : à chaque page se trouvent au bout de sa plume des formules comme celles-ci : « Dieu aidant, la victoire paiera tout cela... J'ai confiance et Dieu m'aidera... Le généralissime supérieur, c'est Dieu ; il choisit les hommes pour des desseins à Lui. Il n'y a qu'à se conformer à ses intentions... Mais je compte surtout sur l'assistance de Dieu : qu'il daigne m'inspirer et soutenir mes troupes !... Que Dieu t'assiste, te garde à notre affection, qu'il soutienne et couronne des

lauriers de la victoire tes chasseurs... Conserve ton moral, fait de confiance dans la victoire, de confiance en Dieu... »

Ses dernières paroles aux siens, au moment de recevoir le saint Viatique, furent celles-ci :

« Il ne faut pas en vouloir à Dieu. Nous avons été des privilégiés. Pendant la guerre nous n'avons guère souffert. Nous avons été comblés. Il ne faut pas pleurer... *J'y tiens essentiellement*. Je fais de bon cœur le sacrifice de ma vie, pour Dieu, oui, pour la France. Ce n'est qu'une séparation, une simple séparation... Nous nous retrouverons. Adieu, mes enfants, je vous ai bien aimés. »

Lettres d'un Soldat, par Eugène Lemercier ; **Notes**, suivies de *Lettres inédites*, par le même (vol. in-12 de XXXIV-184 et XXXIX-108 p., riches illustrations hors texte, à 6 f. 75 l'un, Paris, Berger-Levrault) : lettres et journal de guerre d'un jeune peintre disparu à vingt-sept ans, au printemps de 1915, dans les combats des Eparges. Lettres adressées pour la plupart à sa mère et à sa grand'mère, à quelques amis aussi. C'était un peintre promis au plus brillant avenir, et déjà célèbre : André Michel et André Chevrillon ont écrit, en tête de ces deux recueils, de fort belles préfaces. C'était une âme très grande, très élevée, toute vibrante, et chrétienne, pleine vraiment de la pensée de Dieu parmi les misères de la guerre :

« Tu vois, chère mère, combien Dieu dispense de grâces bien au-dessus des misères acceptées... J'ai payé cher, mais j'ai eu des instants de la solitude pleine de Dieu... Jusqu'ici ton amour et la Providence ne m'abandonnent pas... Après tant de grâces je devrais avoir plus de confiance et je veux faire mes efforts pour m'abandonner à Dieu, mais les temps sont durs...

« Nous voici de nouveau sous la garde de Dieu. Nous partons à deux heures pour la tempête. Je vous aime et je vous confie tous trois à la Providence. Que tout événement nous trouve prêts. En pleine force d'âme, c'est ma prière pour vous comme pour moi. Espoir quand même, mais, avant tout, sagesse et amour. Je vous embrasse sans rien formuler d'autre. Toute ma pensée se concentre vers un devoir laborieux (lignes datées du soir de Pâques 1915, l'avant-veille de sa mort)... (Le lendemain, 5 avril) : Chère mère et chère grand'mère, Nous partons. Courage. Amour et Sagesse... (Le même jour, vers midi) : Nous voici à l'épreuve. Jusqu'à présent rien n'indique l'abandon des grâces. A nous de nous efforcer toujours de les mériter... Prions pour être soutenus encore au milieu de tout ceci !... (Le lendemain, 6 avril, midi, au moment de partir pour le combat où il disparut) : A midi, nous voici sur l'extrême position d'attente. Je t'envoie tout mon amour. Quoi qu'il arrive, la vie aura eu de la beauté. »

Six mois auparavant, il écrivait : « Sache qu'il y aura toujours de la beauté sur terre et que l'homme n'aura jamais assez de méchanceté pour la supprimer. J'en ai recueilli assez pour meubler une vie... Il est une chose que nul ne pourra nous arracher, c'est le trésor d'âme que nous avons amassé. »

« La mort sévit, mais elle ne règne pas... J'ai la certitude que *nous faisons de la vie*. Pour qui et pour quand ? Peu importe. Ce que je sais et qui m'est affirmé au plus profond de moi, c'est que la moisson du génie français sera engrangée et que l'intellectualité de notre race ne pâtira pas des coupes profondes qui y ont été faites... La vraie mort serait de vivre dans un pays vaincu... J'ai noté dans un admirable article de Louis Veuillot cette phrase : *O mon Dieu, ôtez-moi mon désespoir et laissez-moi ma douleur !* Oui, nous ne devons pas méconnaître ce fécond enseignement de la douleur ; et sans doute, si je reviens de cette guerre, j'en rapporterai une âme enrichie et façonnée. »

« J'ai enfin compris ce que c'était de faire quelque chose pour l'amour de Dieu... Je t'envoie mon amour extraordinairement libéré. Embrasse grand'mère et sois joyeuse dans la joie de Dieu... Je vous aime et me confie en Dieu... »

« Maintenant je sais ce que c'est que la vie : c'est l'instrument qui défriche le chemin de l'âme vers l'Absolu... »

Déjà quelques mois avant la guerre, il groupait les belles figures expressives de son chef-d'œuvre *Contemplation* autour de ce thème moral : — « Tout geste humain conduit à la contemplation des choses éternelles. »

Ah ! quelles nobles âmes la guerre nous a ravies ! ravies après les avoir enrichies et façonnées, comme il le dit !

C'est à un tout autre ordre d'idées que nous convie le colonel Rézanof, jadis procureur de la justice militaire dans l'armée russe impériale, et le plus pénétrant des connaisseurs des doctrines et des agissements communistes : voir ce qu'on a dit ici, 1922, p. 311, de sa *Troisième Internationale Communiste*. Il nous présente aujourd'hui **L'Idéologie du Communisme** (in-16 de 110 p., 2 f. 70, Paris, Bossard). Qui connaît le communisme ? Personne. On le dédaigne ; et les brochures mêmes de propagande bolcheviste dissimulent soigneusement les grandes idées fondamentales du parti, pour ne fixer l'attention du public que sur des phénomènes peu importants de la vie quotidienne. Il faut le connaître pourtant si l'on veut le combattre. Il faut lire donc les pages rigoureusement documentées où le colonel R. nous expose les cinq idées qui sont à la base de l'action communiste : idée de l'organisation soviétique de l'Etat, idée de la dictature du prolétariat, idée de la guerre civile, idée de l'action internationale (ce qui distingue la III[e] Internationale, ou Internationale de l'action, de la II[e]), idée enfin de la militarisation du parti communiste, qui réalise l'unité de tous ses membres et fait aux communistes une situation toute particulière parmi les organisations politiques. Un chapitre final sur *la Terreur rouge* est ce que nous avons lu de plus documenté et de plus expressif sur la sauvagerie soviétique.

La Chambre en délire, par R. de Villeneuve-Trans (in-12 de 158 p., 6 f., Bossard) : notes d'un diplomate qui a eu la curiosité de suivre quelques-unes des séances les plus décisives du Parlement, en mai et juin 1923. Les impressions et leçons qu'il en rapporte n'ont rien d'optimiste, comme l'indique assez le titre dans lequel il les présente. Pourquoi le Bloc national a-t-il échoué ? « Parce qu'il s'est constitué trop vite ; on a tout improvisé, programmes et candidats. Les élections faites, le parti national s'est dissous en fumée... » On a songé surtout à préserver notre édifice politique des atteintes de la démagogie, plutôt qu'à le reconstruire sur des bases nouvelles. Pour reconstruire, il eût fallu des principes...

Le retour de Barrès à sa terre et à ses morts, par Henry Bordeaux (in-16 de 103 p., 6 f., Plon) : souvenir de la journée du 10 décembre 1923 à Charmes, au cimetière où Barrès dort son dernier sommeil, et souvenir de toute l'œuvre de Barrès, notre grand pourvoyeur de lyrisme, le grand animateur d'âmes, « notre plus grand poète..., si le poète est celui qui sait imposer des contours à nos désirs, réveiller par ses accents nos vouloirs, exprimer par les rythmes le bouillonnement confus d'une époque qui, avant de passer, cherche à fixer en quelques formules sa sensibilité... Une prose ailée ne ravit-elle pas à la poésie son pouvoir et même ne garde-t-elle pas plus d'aisance dans la poursuite de l'expression exacte ? Un Bossuet, un Pascal ne furent-ils pas les plus grands poètes lyriques du XVII[e] siècle ?... »

VIII. — Deux bonnes nouveautés sur le Maroc : — 1° **Le Maroc s'éveille...**, par Pierre Daye (in-12 de 208 p., 6 f. 75, Berger-Levrault) : aperçu très vivant, très pittoresque, de l'œuvre de Lyautey au Maroc, **Casablanca,**

Rabat, Salé, Marrakech, Meknès, Moulay-Idriss-la-Sainte, Fez, Tanger... Pourquoi ce développement si rapide ? C'est que Lyautey « a joui d'un pouvoir presque absolu et qu'on lui a fourni les moyens d'en user, » tandis que, si ailleurs on a commis tant d'erreurs, la faute en est à la dépendance où certaines colonies sont placées vis-à-vis d'hommes politiques...

Et 2° **Tanger, Fès, Meknès,** par Pierre Champion (collection *Les Villes d'art célèbres,* gr. in-8 de 160 p., 105 gravures, 3 plans, 12 f., Paris, Laurens). Nos lecteurs savent si le Maroc est un pays d'art au premier chef : nous leur avons dit, cette année même, p. 81, l'enthousiasme de M. Emile Mâle lors de son récent voyage au Maroc, à la vue de toutes ces merveilles architecturales de l'art arabe, tout autrement éclatantes ici qu'en Turquie. C'est au Maroc que M. Mâle a retrouvé les modèles arabes de quantité de motifs décoratifs de notre art roman. De ce zèle de nos architectes romans à imiter l'ornementation arabe, nos lecteurs trouveront la preuve par l'image à travers les multiples illustrations du livre de M. Champion. M. Champion nous fait l'histoire, si peu connue et si pittoresque pourtant, de ces vieilles villes marocaines. Il dédie son livre au maréchal Lyautey, ce qui est toute justice : car le maréchal a compris immédiatement la nécessité de veiller à la conservation définitive de cet art, voué à une disparition inévitable si des mains européennes n'en prenaient soin : « Jamais un homme du Moghreb n'a, de sa propre initiative, réparé ni restauré quoi que ce soit, » disait déjà tout à l'heure M. Pierre Daye. Le livre de M. Champion, comme celui de M. Daye, fera aimer le Maroc ; et nous avons, nous prêtres, pour l'aimer et nous y intéresser, de tout autres raisons encore que les artistes et les politiques [1].

Raguse, une autre antiquité, chère toujours aux touristes pour la beauté de son site, au pied du Monte Sergio sur l'Adriatique, plus encore pour la richesse des souvenirs qu'elle évoque, qu'elle a évoqués sous la plume de M. Abel Bonnard, au cours de sa récente croisière en Adriatique *(Revue de Paris,* 15 avril et 15 mai) : fondée au VIIe siècle par les fugitifs d'Epidaure et de Salone (que venaient de ravager les Avares), sujette d'abord des Empereurs d'Orient, puis, à partir du XIIIe siècle, république indépendante, rattachée seulement aux Hongrois d'abord, puis (après la ruine de la Hongrie en 1525) aux Turcs par d'assez vagues liens de vassalité qu'elle-même avait sollicités pour se protéger de l'envahissante Venise et de l'Autriche. République minuscule, prise entre les montagnes et la mer, distribuée en sept comtés gouvernés par sept chefs tirés du sein de la noblesse, mais très prospère avec sa flotte qui sillonnait toute la Méditerranée et s'en allait porter le pavillon de saint Blaise jusqu'aux Indes et aux Antilles. Ses paysans, tous propriétaires, s'ingéniaient à faire valoir les moindres parcelles du sol, construisant des terrasses pour en augmenter la superficie. Sa noblesse, composée d'environ 40 familles, était une des plus anciennes de l'Europe, très instruite, groupée en deux partis, les Salamanquais et les Sorbonnais, ainsi dénommés selon l'Université où les jeunes gens de chaque groupe étaient allés faire leurs études. Les Salamanquais méprisaient de tout leur cœur les Sorbonnais. Ils étaient riches et regardés comme intègres, au lieu que les Sorbonnais, pauvres pour la plupart, ne se faisaient pas faute de combler cette lacune, quand ils obtenaient une charge qui le leur permît. La bourgeoisie aussi était partagée entre deux confréries, et la confrérie de St-Antoine traitait de haut celle de St-Lazare. Mais ces rivalités n'allaient pas très loin ; et les mœurs à Raguse passaient pour être d'une extrême douceur. Raguse fut la première ville, nous dit-on, où l'on ait ouvert des hospices pour les enfants trouvés, et le seul Etat qui ait toujours interdit le commerce des esclaves. Un Grand Conseil où entraient tous les nobles décidait les principales affaires ; un Petit Conseil gouvernait avec le Recteur. Celui-ci était élu pour un mois et habitait le Palais Rectoral (encore debout ; date de la fin du XVe siècle) ; mais, de peur que la majesté rectorale ne s'abîmât dans la bonhomie environnante, il n'en devait pas sortir de jour, sinon quand il avait à paraître en pompe, précédé de 24 huissiers et d'une bande de musiciens.

Un tremblement de terre renversa Raguse de fond en comble en 1667. Elle fut rebâtie aux frais du pape et des rois de France et d'Angleterre, et subsista dans son indépendance jusqu'au début du XIXe siècle. Conquise par les Français en 1806, Napoléon l'annexa ensuite au vaste gouvernement qu'il créa en 1809 sous le nom de Provinces Illyriennes (Carinthie, Carniole, Tyrol oriental, Istrie, Frioul, Croatie méridionale, Bouches de Cattaro) et sous l'administration de Marmont, « duc de Raguse. » Les Provinces Illyriennes formèrent, après la chute de Napoléon, le royaume d'Illyrie, attribué à l'Autriche, et dont le nom même disparut en 1849 pour constituer les trois provinces du Littoral, de Carinthie et de Carniole. Raguse aujourd'hui est yougoslave (population, une dizaine de mille âmes, serbo-croates). Ce destin de Raguse inspire à M. Abel Bonnard de touchantes réflexions :

> Parmi tout ce qu'a détruit le monde moderne, rien n'est plus digne de regrets que ces petits Etats. Ils n'avaient pas le matérialisme des grands. C'étaient des refuges pour l'homme. Leur constitution agissait sans effort et sans violence, offerte à l'examen des curieux comme ces petites machines qui fonctionnent innocemment et sans rien broyer, uniquement pour démontrer la marche des grandes. De pareils asiles auraient plus de raisons d'être que jamais. On y vivrait en société, sans être loin de la nature. Ils réuniraient tous ceux qui s'adonnent encore aux nobles travaux qu'empêche et que contrarie la brutalité des grandes villes. Ce seraient des capitales, sans le poids inutile des multitudes... A Raguse, la vie semble filtrée de ce qu'elle garde ailleurs de grossier. Je la reverrai toujours, assise d'un air de dame au milieu de ses quelques fleurs, au bas de la côte aride et morose. Petite reine solitaire, prends dans mes souvenirs le rang qui t'est dû, monte à l'un des trônes de ma mémoire !

Autre question, d'une archéologie beaucoup plus reculée encore : la conquête romaine a-t-elle été un bienfait pour la Gaule ? Jadis on répondait généralement oui. Notre nouvel académicien, M. Camille

[1] Voir, sur le Maroc, la lettre, aussi précise que pressante, de Mgr Dreyer, Vicaire apostolique de Rabat, dans *Missions catholiques* du 6 juin 1924. Population, dit-il : 5.400.000 musulmans, 100.000 juifs, 60.000 chrétiens.

Jullian, qui a fait de l'*Histoire de la Gaule* (en 7 gros vol., dont le dernier est sous presse) l'œuvre de sa vie, n'a pas d'abord songé, dans son brillant essai de jeunesse, *Gallia*, à révoquer en doute l'opinion commune. Il a d'abord répété, comme tout le monde, que Rome a rendu à la Gaule beaucoup de services, dont le premier et le plus essentiel a été de la sauver de l'invasion et de la barbarie germaniques : « La Gaule n'avait pas le choix entre les deux dominations ; en la débarrassant des Germains, même au prix de sa liberté, Rome l'a préservée de la barbarie et a peut-être sauvé sa race et son existence historique... » Depuis, trente ans d'études ont modifié son point de vue et le point de vue de plusieurs autres à sa suite (cf. *Ami* 1923, p. 478, et la charmante présentation qui vient de nous être faite de son œuvre par M. Albert-Petit, *Revue Bleue* du 5 avril).

Il ne croit plus maintenant que la conquête romaine ait été un bienfait pour la Gaule. Il estime que la Gaule était capable de se civiliser sans passer par le creuset de l'empire romain, qu'elle aurait évité ainsi les crimes et les massacres dont la conquête de César s'est accompagnée, et que la forme de culture où elle serait arrivée par sa propre évolution aurait été plus originale, partant plus intéressante que celle dont elle a reçu l'empreinte par imitation et par reflet.

On dit que la Gaule était incapable de se défendre contre les Germains. Où en est la preuve ? C'est là un refrain qui nous est venu de César, de Tacite et autres Romains, tous gens payés pour parler ainsi. Nous avons les Commentaires de César ; nous n'avons pas ceux de Vercingétorix. Mettons que les Gaulois eussent été battus par Arioviste : cela prouve-t-il que leur défaite eût été éternelle ? Ils n'ont jamais fait figure de peuple dégénéré ; ils ont été plus souvent envahisseurs qu'envahis. César a triomphé d'Arioviste en une bataille ; il lui a fallu huit campagnes pour réduire la Gaule. Nous aussi, nous avons été battus en 1870 : si les Anglais en avaient pris prétexte pour conquérir notre pays, ils auraient pu dire, eux aussi, dans leurs Commentaires, qu'ils nous avaient sauvés de la barbarie germanique.

On dit que les Gaulois étaient paralysés par des divisions perpétuelles. Ils avaient conscience pourtant de leur unité. La vieille Celtique avait été unifiée, au ve siècle, sous un roi unique, installé au pays des Bituriges, le vénérable Ambigat, confident des dieux comme Numa, et mort aussi plein de jours que Nestor. Au IIe siècle, c'est le massif central qui avait été le noyau de l'unité : la Gaule eut alors un empire arverne, sous le roi Bituit, à qui les Romains ont eu affaire quand ils sont intervenus au secours de Marseille, et dont ils n'ont triomphé que par trahison et mauvaise foi. Et si elle s'est trouvée si divisée en face de César, c'est que Rome, suivant sa politique invariable, n'avait cessé de travailler, depuis un demi-siècle, à y semer les jalousies entre peuples et entre classes.

La Gaule indépendante avait les éléments d'une nationalité : limites naturelles, une âme collective supérieure aux accès de particularisme, un lien fédéral et moral qui préparait à l'unification politique, des pèlerinages annuels d'où rayonnait une foi au même idéal. Les peuples gaulois avaient le tort de se combattre sous le moindre prétexte ; mais, s'ils se traitaient en ennemis, jamais ils ne se considéraient comme étrangers. On se bat entre frères. Il y avait un patriotisme gaulois, donc une patrie gauloise. Les peuples gaulois faisaient comme les cités grecques : qui a jamais accusé les Grecs de n'avoir pas le sentiment de ce qu'il y avait entre eux de commun ?

La domination romaine n'a pas fait perdre à la Gaule cette conscience de son unité. Bien au contraire. L'assemblée annuelle des délégués des 60 cités gauloises, au confluent sacré du Rhône et de la Saône, autour de l'autel de Rome et d'Auguste, est bien une assemblée nationale : les trois provinces administratives de la Gaule chevelue forment un peuple pour cette occasion.

M. Jullian ne conteste pas les avantages de la paix romaine : grands travaux d'utilité publique, routes, aqueducs, écoles, etc. Il se demande seulement si les fruits donnés par cette greffe étrangère valent ceux qu'aurait produits le sauvageon autochtone qui se serait développé plus lentement, plus originalement aussi. Rome a accéléré en Gaule la civilisation matérielle ; mais les idées morales et religieuses de nos aïeux, telles qu'elles ont été mises en lumière par les travaux de M. Déchelette, étaient incomparablement supérieures aux idées romaines. On va répétant que la romanisation de la Gaule a favorisé la marche de l'Evangile en notre pays : comment cela ? Par Marseille, ville grecque, qu'est-ce qui empêchait les premiers apôtres du Christ de remonter la vallée du Rhône comme ils l'ont fait ? Ils ne se seraient pas heurtés à la corruption romaine ; et les persécutions, à supposer qu'elles aient surgi ici ou là, n'auraient pas été en tous cas plus féroces que les édits impériaux. Voir dans l'unité romaine le véhicule nécessaire de la foi chrétienne, c'est un préjugé assez apparenté au préjugé qui voulait voir jadis dans les grandes invasions des Barbares du ve siècle la condition de la régénération de notre Occident (cf. *Ami*, p. 84). Bénissons la Providence, qui a daigné se servir de tout, même de la Rome impériale du Ier siècle, même des Germains du ve, pour faire de nous ce que nous sommes ; mais ne croyons pas qu'il y ait pour elle des maux nécessaires. Comme le dit M. Jullian, « expliquer le lien des événements ne doit pas être une manière d'en estimer nécessaire la succession. »

IX. — M. Victor Giraud a publié dans *Revue des Deux Mondes* du 15 mars et recueille en plaquette in-12 de 64 p., 3 f., libr. des Jeunes, **Le Suicide de la France.** Titre qui dit tout. C'est un appel aussi vibrant que méthodique et rigoureusement documenté.

Les faits d'abord : ils sont évidents, les preuves

en sont multiples : dans les douze années qui ont précédé la guerre, l'Italie s'accroissait de plus de 3 millions d'habitants, les Iles Britanniques de plus de 4 millions, l'Allemagne de plus de 9 millions, la France de 800.000 âmes : à plus d'une reprise même (en 1900, en 1907, en 1911, au premier semestre de 1914), le chiffre des décès l'emporte chez nous sur celui des naissances. Etonnez-vous qu'un écrivain japonais dise : « La France est absolument pourrie au cœur. Sa population diminue de jour en jour, et il n'est pas déraisonnable de croire qu'elle disparaîtra du rang des nations vers la fin de ce siècle. » Depuis la guerre, la natalité s'est relevée un peu en 1920 et 1921 : plus de 800.000 naissances, mais pour retomber à 759.000 en 1922. Et que sont d'ailleurs nos 834.000 naissances de 1920 en face des 1.155.000 naissances italiennes, des 1.193.986 naissances britanniques, des 1.512.162 naissances allemandes ?

Les *conséquences* de ces faits : la guerre de 1914, et, pour l'avenir, l'impossibilité de contenir militairement une Allemagne surpeuplée.

Leurs *causes,* qui sont diverses, mais dont la principale, et la décisive, est d'ordre moral : si, depuis un siècle, et plus particulièrement depuis un demi-siècle, la France, jadis si féconde, est devenue un pays de célibataires et de fils uniques, c'est que la moralité française a baissé.

Les *remèdes :* multiples aussi : les uns, d'ordre juridique et social (vote familial, vote féminin, sursalaire familial, primes et subventions aux nombreuses familles, impôt sur les célibataires et les ménages sans enfants, lutte contre tous les fléaux sociaux qui menacent la famille et la race, réforme du régime successoral...). Aucune de ces réformes n'est à négliger. Mais c'est surtout l'état moral de la France qui est à réformer ; c'est une mentalité nouvelle qu'il s'agit de créer, ou plutôt de refondre et de rajeunir. Et ce n'est pas telle mesure, telle loi particulière qui réalisera cette merveille :

> Si nous n'en venons pas là, la France, par sa victoire, n'aura fait que hâter l'heure implacable du destin. Elle est, d'ores et déjà, virtuellement rayée du nombre des grandes nations, et nos 1.400.000 martyrs seront tombés en vain. Combien il eût été plus simple de ne pas lutter, d'accepter l'inévitable, et de tendre tout de suite les bras au vainqueur, pour qu'il les charge des chaînes de la servitude !... O morts très aimés, vous qui si généreusement vous êtes immolés pour que la France vive, vous qui avez préféré la mort à la honte, nous ne donnerons à personne le droit de proférer pareil blasphème... Nous serons dignes de vous. Comme vous, nous ferons tout notre devoir... Nous apprendrons de vous à mieux vivre... Nous prêcherons la vie et nous créerons de la vie. Et nous ferons à nos enfants une France si grande, si sage et si belle que l'étranger, après avoir douté d'elle, la saluera d'un regard d'envie et d'admiration.

Pour l'unité des forces catholiques : l'Union catholique, par A. Bessières, S. J. (in-12 de 254 p., 6 f., Paris, de Gigord). Ah ! le beau titre ! et le grand programme ! Qui le pourrait mieux remplir que le P. Bessières, l'organisateur de toutes les Croisades à l'intérieur ? Une vue d'ensemble sur les vœux de l'Eglise ; puis un coup d'œil sur ce qui s'est fait en Italie sous les derniers pontificats : Pie X et l'Encycl. *Il fermo proposito,* Benoît XV et l'organisation de l'*Union populaire,* Pie XI et les nouvelles directives de l'*Action catholique.* Et en France, où en sommes-nous ? Tableau de ce que nous avons fait, et de ce que nous n'avons pas fait, depuis un demi-siècle. Conclusion : ce qu'il faut faire, et ce que l'on a commencé à faire en France, suivant le plan tracé par Pie X et Benoît XV pour l'Union populaire d'Italie, avec des variantes ici ou là selon les exigences des situations diverses. Enfin, série d'annexes et de documents, du P. de la Brière, de Mgr Gouraud, de Mgr Guérard ; la Jeunesse catholique française ; regards sur l'étranger (Amérique, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, etc.). En tête, préface (p. 7-23) de Mgr Gibier, et introduction de Mgr Giray (p. 25-34).

Un jour Pie X, causant avec plusieurs cardinaux, leur demanda quel était, à leur sens, le moyen le plus sûr de régénérer la société contemporaine. L'un opine pour l'école catholique ; un autre, pour la multiplication des églises ; un troisième, pour le recrutement des prêtres. A chacun Pie X fait une réponse négative, et ajoute : « Ce qui est présentement le plus nécessaire, c'est d'avoir *dans chaque paroisse un groupe de laïcs* éclairés, résolus, intrépides, vraiment apôtres. » C'est la grande pensée aussi de Mgr Gibier : *la formation des élites,* et la pensée aussi, dans un autre genre de luttes, du maréchal Joffre : « La guerre, disait celui-ci *(Disc. de récept. à l'Acad. Fr.),* si on veut la définir d'un seul mot, a été une guerre d'états-majors. Sans eux, les plus belles vertus militaires eussent été paralysées. »

Aux dernières pages de son livre, le P. Bessières nous oriente « vers l'Internationale catholique » : conception hardie sans doute dans l'état actuel du monde, mais nécessaire puisque chrétienne, abordée de front déjà en divers congrès, notamment en 1923, au III[e] Congrès du *Secrétariat International de la Jeunesse catholique,* tenu à Innsbruck (le IV[e] se tiendra à Rome, en 1925). Benoît XV a béni l'Internationale catholique qui s'est déjà ébauchée à Graz (Autriche), et encouragé les efforts du D[r] Steger (professeur à l'Université de Delft et sénateur des Pays-Bas) en vue de la création d'un organe de rapprochement pour les associations catholiques des divers pays. Une assemblée préparatoire audit Office Central s'est tenue à Paris en février 1921, sous la présidence de Mgr Schrembs, évêque de Cleveland (Etats-Unis), et avec le concours de nombreux représentants de onze nations. Une nouvelle assemblée s'est tenue à Rome en 1922, lors du XXVI[e] Congrès eucharistique international ; Rome a été choisie pour siège de l'Office, qui s'y est ouvert en octobre de la même année, avec un Conseil exécutif qui a pour directeur l'abbé Joseph Monti.

C'est par les soins de M. Monti que vient de paraître un livre, un répertoire qui est désormais

le Manuel obligé de toutes ces questions : **Manuel international des organisations catholiques** (gr. in-8 de xx-338 p., 20 f., Paris, éditions *Spes)*. Toutes les organisations de tous les pays catholiques y sont groupées suivant les divers buts qu'elles se proposent : organisations pour le progrès de la pensée catholique, organisations pour la formation et l'action sociales (action sociale en général, et action sociale sur des domaines particuliers : alcoolisme, immoralité publique, isolement de la jeune fille, émigrants, etc.), groupements professionnels et de personnes appartenant à une même catégorie sociale (organisations non syndicales), organisations économico-sociales (syndicales, coopératives, mutualistes). Un appendice sur les Universités catholiques libres. Un Index enfin géographique et alphabétique très développé, p. 318-333.

LITURGIE

Q. — 1° Dans notre région, les Rameaux sont considérés comme une fête des morts. Beaucoup de monde à l'église ce jour-là, et l'on ne voudrait pas manquer à aller planter du buis sur la tombe de ses parents. Pourriez-vous indiquer l'origine de cette coutume, et expliquer le rapport de cette fête avec le respect des morts ?

2° La veille de la Saint-Jean, on fait un bûcher, surmonté d'une croix en bois habillée de feuillage. Le prêtre, précédé de tout le clergé, va en procession au bûcher, allume le feu et en fait trois fois le tour. Pourquoi brûler une croix ? Que penser de cette coutume ?

R. — Ad I. Pour trouver l'origine de la coutume mentionnée par vous et assez répandue en France, il faut, croyons-nous, remonter aux temps qui ont précédé le retour de notre pays à la liturgie romaine.

Dans un certain nombre de diocèses de France, la procession du dimanche des Rameaux comportait alors une station à la croix principale du cimetière [1]. Là, le diacre chantait avec le cérémonial ordinaire l'évangile *Cum appropinquasset* [2]; puis les membres du clergé et de l'assistance venaient successivement se prosterner devant la croix, la baiser, et jeter à ses pieds une petite branche de leur rameau d'olivier, de laurier ou de buis bénit [3]. Après avoir ainsi rendu leurs hommages à la croix principale du cimetière, les fidèles prirent l'habitude d'aller prier un instant sur la tombe de leurs défunts et d'y déposer aussi une branche de leur rameau bénit : habitude qui, même après le rétablissement de la liturgie romaine, a persévéré et se maintient encore dans beaucoup de localités.

Peut-être, — comme le faisait observer l'*Ami* en 1914, p. 271, — serait-il préférable que, pour satisfaire ce jour-là leur piété envers leurs défunts, les fidèles choisissent un autre moment. Néanmoins, leur geste est louable, et il paraît convenable de le leur laisser accomplir, pourvu d'ailleurs qu'il garde son caractère d'acte privé et que l'ordre de la procession n'en soit nullement troublé. « En déposant, en effet, cette palme avec foi sur les fosses de famille, ils veulent et entendent réaliser pour leurs morts le plus cher désir de l'Eglise, qui est *ut quicumque ex ea* [*oliva*] *receperint, accipiant sibi protectionem animæ et corporis,* et *ut in quemcumque locum introducti fuerint* [*rami*], *tuam benedictionem habitatores loci illius consequantur.* (Extrait des oraisons de la bénédiction des rameaux). »

Ad II. Tel que vous le décrivez, l'allumage des feux de la St-Jean constitue une « cérémonie » purement profane. Le clergé n'a donc pas à s'y rendre processionnellement, ni à y intervenir en habit de chœur.

Il en serait tout autrement si, comme dans plusieurs régions, l'embrasement du bûcher était, ce jour-là, l'occasion d'une fonction religieuse proprement dite, v. g. d'une bénédiction. Ainsi, dans le 1er appendice de l'édition du Rituel de 1913, figure une formule de bénédiction approuvée à cet effet par le Saint-Siège pour le diocèse de Tarbes : *Benedictio rogi quæ fit a clero extra ecclesiam in vigilia Nativitatis S. Joannis Baptistæ.* Pour la fonction religieuse, mais pour elle seulement, le clergé porterait l'habit de chœur [1] ; il n'aurait toutefois aucun motif de tourner plus ou moins longtemps autour du bûcher.

Quant à la présence d'une croix au sommet de celui-ci, il n'y a pas à s'en offusquer. Cette croix a été dressée pour couronner le tout en y ajoutant la note chrétienne. Sans doute elle sera détruite par la flamme ; mais sa destruction, soyez-en bien persuadé, ne répond chez le peuple à aucune arrière-pensée impie. Rappelez-vous d'ailleurs, pour calmer vos inquiétudes, qu'à la fin de la consécration de l'autel on fait brûler sur celui-ci cinq croix de cire.

Q. — Doit-on déplier complètement le corporal en arrivant à l'autel, avant de commencer la messe ?

R. — Nous avons déjà plusieurs fois répondu *affirmative* à cette question (v. g. *Ami* 1909, p. 911 ; 1921, p. 126), qui est très expressément tranchée par la rubrique du *Ritus servandus*, tit. 2, n. 2, et par le décret de la S. R. C. du 11 mai 1878, n. 3448, ad 12.

[1] C'était un lieu de station tout indiqué, lorsque le cimetière était à proximité de l'église.

[2] Dans la liturgie romaine cet évangile fait partie du prologue solennel de la bénédiction des rameaux. — Nos liturgies françaises du XVIIIe siècle avaient singulièrement réduit le rite de ladite bénédiction : il ne comprenait plus que quelques oraisons.

[3] Cf. *Manuel des cérémonies selon le rite de l'église de Paris* (1846), p. 188.

[1] Si le prêtre était invité à mettre le feu au bûcher, il le ferait en habit de ville.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 18 junii 1924.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

LOURDES Villa Madona Avenue PEYRAMALE, près de la GROTTE. Pension de famille, 1er ordre, tout confort et hygiène. — *Très recommandée.* —

EN ÉTÉ
La fraîcheur persistante
les qualités antiseptiques
de l'alcool de menthe
de RICQLÈS
rendent ce produit hygiénique
indispensable.

R. C. Paris, 53.819.

VIN DE CHASSAING
TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 146

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

R. C. Seine 1.079

Rhumes. Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE

PULMOSERUM
BAILLY

Réparateur puissant
des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30.000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 28 fr.
franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE

Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome. PARIS

Fondée en 1830
Registre du Commerce
Seine, n° 43.793

LA NATIONALE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées
aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise. **Bronzes, Orfèvrerie, Chasublerie, Lingerie, Statues, Ameublement.**
La plus ancienne Maison, fondée en 1580.
Envoi des CATALOGUES sur demande
Ancienne Maison TRIOULLIER, **MONTAGNIER**, Succr
24, Rue de Grenelle, PARIS (VIIe). — R. C. Seine 72.345

LE VÊTEMENT ECCLÉSIASTIQUE
Pour être véritablement bien habillé, coupe irréprochable, tissus de choix, il faut s'adresser à **RAMLOT** le tailleur bien connu et apprécié de MM. les ECCLÉSIASTIQUES. Costumes de voyage, clergymen et laïques. Grand choix d'**IMPERMÉABLES** de toutes formes. Voir ses rayons de **Chemiserie, Bonneterie** et **Chaussures.** Demandez la « **DOUILLETTE-RAGLAN** »
— *Catalogue général et échantillons envoyés franco.*
36, rue de Rennes, PARIS-VIe. — R. C. Seine 78.254.

VITRAUX D'ART **Charles CHAMPIGNEULLE,** *96, rue Notre-Dame des Champs,* **à PARIS** R. C. Seine 87.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

ARMAND BLANCHET
Ingénieur des Arts et Manufactures
Fondeur de Cloches
237, rue St-Martin, PARIS
Sonneries et mise en volée des cloches par l'électricité.
Voir *Ami du Clergé* n° du 21 février, page 36 couverture. R. C. Seine 20.134

VILLA NOTRE-DAME MONTANA (Valais) — **Suisse** —
SANATORIUM pour **jeunes gens, Séminaristes, Prêtres et Religieux.**